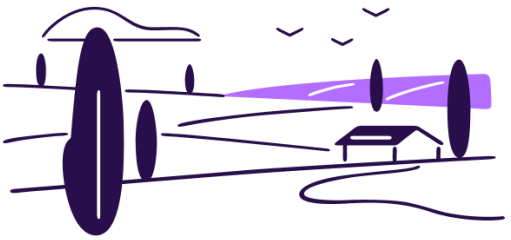
Conditions générales d'utilisation et de service

Merci d'utiliser Getaround !
Nous sommes ravis de vous compter parmi notre communauté, unie par une ambition commune: rendre la mobilité plus accessible et durable grâce au développement de l'autopartage.

Les présentes conditions d'utilisation et de service (les "**CGU**") régissent votre utilisation de la Plateforme et de tous les Services associés et constituent un contrat juridiquement contraignant entre vous et Getaround.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CGU POUR VOUS ASSURER QUE VOUS COMPRENEZ CHAQUE DISPOSITION. VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ QUE GETAROUND EST UNE PLATEFORME QUI MET EN RELATION DES PERSONNES POUR LOUER DES VOITURES ET N'EST PAS PARTIE AUX CONTRATS CONCLUS ENTRE LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES, ET N'EST PAS NON PLUS UN SERVICE DE TRANSPORT, UN AGENT OU UN ASSUREUR. GETAROUND N'A AUCUN CONTRÔLE SUR LA CONDUITE DES PROPRIÉTAIRES OU DES LOCATAIRES ET DES AUTRES UTILISATEURS DU SERVICE ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD.

Les présentes CGU complètent la Politique de confidentialité, la Politique en matière de cookies, les conditions d'Assurance et d'Assistance Routière, ainsi que la Charte de transparence. En accédant à la Plateforme ou en utilisant le Service, vous signifiez que vous avez lu, compris et accepté d'être lié par ces CGU.



Version publiée le 20 novembre 2026 et entrée en vigueur le 5 décembre 2026

SOMMAIRE

1. Définition
2. Accès et conditions éligibilité
2.1. Conditions applicables aux Propriétaires
2.1.1. Conditions d'éligibilité des Propriétaires
2.1.2. Vérification du profil du Propriétaire
2.2. Conditions applicables aux Locataires
2.2.1. Conditions d'éligibilité des Locataires
2.2.2. Vérification du profil du Locataire
2.3. Conditions applicables aux Voitures
2.3.1. Conditions d'éligibilité des Voitures
2.3.2. Marquage des voitures
2.3.3. Dashcam
2.4. Sanctions et exclusion
2.4.1. Pénalités en cas de partage du Compte
2.4.2. Exclusion de l'Utilisateur
2.4.3. Suspension des Annonces des Voitures
3. Service Getaround Connect
3.1. Conditions d'éligibilité applicables aux Voitures
3.2. Obligations du Propriétaire
3.3 Propriété du Boîtier Getaround Connect
3.4. Géolocalisation avec le Boîtier Getaround Connect
3.5. Responsabilité
3.6. Coûts du Service Getaround Connect
3.6.1. Dépôt de garantie
3.6.2. Coût de l'abonnement
3.6.3. Coût des rendez-vous
4. Obligations du Propriétaire
4.1 Règles générales pour les Annonces
4.2 Description et inspection de la Voiture
4.3 Règles de stationnement
4.4 Conditions spécifiques indiquées dans l'Annonce
4.5 Pour les Voitures électriques Connect
5. Getaround for Business
6. Processus de Réservation
6.1. Option de Réservation
6.2. Options supplémentaires
6.2.1. Pack kilométrique
6.2.2. Conducteurs secondaires
7. Annulation et modification de la Location
7.1. Annulation d'une Réservation par le Locataire
7.2. Annulation d'une Réservation par le Propriétaire
7.3. Annulation d'une Réservation par Getaround
7.4. Contestation des motifs d'annulation
7.5. Modification de la Location
8. Inspections avant et après la Location
8.1. Vérification de l'identité de l'Utilisateur
8.2. Processus d'inspection de la Voiture
8.3. Vérification et signature du Contrat de Location
9. Règles et redevances applicables à la Location
9.1. Emplacement de la Voiture à la fin de la Location
9.2. Date et heure de retour
9.3. Ajustement de carburant et d'énergie
9.4. Kilométrage
9.5. Frais de nettoyage et pour non-respect du caractère non-fumeur d'une Voiture
9.6. Frais en cas de contravention ou de stationnement impayés
9.7. Péages
9.8. Voiture électrique Getaround Connect
10. Assurance et assistance routière
10.1. Assurance
10.1.1. Couverture d'Assurance
10.1.2. Exclusion ou déchéance de l'Assurance
10.1.3. Franchise/ couverture du Rachat de Franchise
10.1.4. Exclusion de la Protection
10.1.5. Franchises spécifiques et autre frais
10.2. Assistance Routière
11. Dommages
11.1. Déclarer un dommage ou un vol
11.2. Existence du dommage et attribution à une Location spécifique
11.3. Indemnisation des dommages
11.3.1. Évaluation de la valeur des dommages
11.3.2. Application d'une grille d'indemnisation des dommages
11.4. Règles spécifiques
11.4.1. Pneus crevés
11.4.2. Rupture d'embrayage
11.4.3. Panne, défaillance du moteur ou tout autre dommage non visible
11.5. Frais de gestion des réclamations et des dommages spécifiques
11.6. Garantie financière pour les Propriétaires
12. Conditions financières
12.1. Paiement du Locataire
12.1.1. Dépôt de garantie
12.1.2. Prix de la Réservation
12.1.3. Frais de Service du Locataire
12.2. Revenus du Propriétaire
12.2.1. Fixation du prix par le Propriétaire
12.2.2. Paiement des Revenus du Propriétaire
12.2.3. Frais de Service du Propriétaire
12.2.4. Frais de Service de livraison
12.2.5. Impôts
12.3. Pénalités de retard
13. Getaround Entrepreneur Program
14. Messages envoyés via la Plateforme et modération des évaluations
15. Propriété intellectuelle
16. Responsabilité
17. Disponibilité de la Plateforme et des Services
18. Droit de rétractation
19. Données à caractère personnel
20. Modification des CGU
21. Divers
22. Droit applicable, juridiction compétente et médiation
Annexe 1 - Getaround Entrepreneur Program

1. La définition

Pour mieux se comprendre, utilisons les mêmes mots :

Annonce
désigne la présentation de la Voiture sur la Plateforme, comprenant des photos et des informations pertinentes sur la Voiture et la Location.

Application
désigne l'application Getaround téléchargée par les Utilisateurs sur leur téléphone mobile (Android ou Ios).

Assistance Routière
désigne les services d'assistance pour le Locataire lorsque la Voiture est tombée en panne ou a été endommagé pendant la Location et cela l'empêche de rouler.

Assurance
désigne l'assurance couvrant la Location

Boîtier Getaround Connect
désigne le dispositif télématique que Getaround peut installer à la demande du Propriétaire dans certaines Voitures et qui permet le fonctionnement du Service Getaround Connect.

Compte
désigne l'espace personnel réservé à chaque Utilisateur sur la Plateforme.

Contrat de Location
désigne les informations renseignées lors des inspections réalisées au début et à la fin de la Location, qu'elles soient complétées via l'Application ou sur le support papier généré par Getaround.

Franchise
désigne le montant maximum que le Locataire devra payer pour tout dommage causé à la Voiture couvert par l'Assurance.

Getaround, nous, notre ou nos
désigne Getaround, société par actions simplifiée, au capital de 1.300.000€, 35 rue Greneta 75002 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 816 651.

Locataire
désigne une personne qui s'inscrit sur la Plateforme pour louer une Voiture via la Plateforme.

Location
désigne la Location d'une Voiture par l'intermédiaire de la Plateforme.

Location sur rendez-vous
désigne la Location où les Utilisateurs se rencontrent pour que le Propriétaire puisse remettre les clés au Locataire.

Plateforme
désigne collectivement le Site Web et l'Application.

Propriétaire
désigne une personne morale ou physique qui s'inscrit sur la Plateforme pour louer une Voiture via la Plateforme.

Réservation
se réfère à la demande de réservation d'une Voiture faite par un Locataire sur la Plateforme.

Services
désigne tous les services mis à la disposition des Utilisateurs par Getaround sur la Plateforme.

Service Getaround Connect
désigne le service qui permet de gérer la Location à l'aide de l'Application, sans que le Propriétaire et le Locataire n'aient à se rencontrer pour échanger les clés.

Site Internet
désigne les sites web permettant d'accéder aux Services, à savoir be.getaround.com, de.getaround.com, es.getaround.com, fr.be.getaround.com, fr.getaround.com ou no.getaround..com.

Utilisateur
désigne une personne physique ou morale qui utilise les Services.

Voiture
désigne tout véhicule enregistré par un Propriétaire sur la Plateforme.

Sauf si le contexte s'y oppose, les mots genrés doivent être interprétés comme s'appliquant à toutes les identités de genre et la devise est celle utilisée dans le pays où la Voiture est immatriculée.

2.
Accès et conditions d'éligibilité



Pour s'inscrire sur la Plateforme, tous les Utilisateurs doivent :

- être titulaire d'un permis de conduire valable dans le pays où la Voiture est louée;
- lorsqu'il s'inscrit en tant que société, être une société dûment organisée et existant en bonne et due forme en vertu des lois du pays où elle est enregistrée. Dans ce dernier cas, l'Utilisateur doit fournir toutes les informations requises concernant sa société (c'est-à-dire le nom de la société et le numéro d'enregistrement[1]) ;
- être en mesure de conclure des contrats juridiquement contraignants ;
- être enregistrés sous leur véritable identité et fournir leur véritable adresse;
- disposer d'un smartphone doté d'une connexion internet et compatible avec l'Application ;
- fournir un numéro de téléphone où ils peuvent être joints (les cartes SIM prépayées ne sont pas autorisées) ;
- ne pas créer plusieurs comptes ;
- respecter les conditions d'éligibilité des Propriétaires ou des Locataires énoncées ci-dessous.

Getaround demandera aux Utilisateurs de fournir des informations et/ou des documents pour procéder à la vérification de leur profil comme détaillé ci-dessous. Si l'un des éléments de vérification requis n'est pas clair ou ne convient pas, des documents et/ou informations supplémentaires et/ou un nouveau selfie via l'Application juste avant le début de la Location, peuvent être demandés par Getaround. Si l'Utilisateur ne fournit pas les éléments demandés ou si l'identité ne correspond pas aux documents d'identité/selfie envoyés, toutes les Locations réservées seront annulées aux frais de l'Utilisateur et son Compte sera restreint (temporairement ou définitivement) par Getaround.

L'Utilisateur doit préserver la confidentialité de ses identifiants de connexion (c'est-à-dire son nom d'Utilisateur et son mot de passe). Si les identifiants de connexion de l'Utilisateur ont été perdus ou divulgués, l'Utilisateur doit, dans les plus brefs délais, en informer Getaround qui annulera et/ou mettra immédiatement à jour les identifiants. Tant que Getaround n'a pas été informé de la perte ou de la divulgation des identifiants de connexion de l'Utilisateur, ou de l'accès au Compte par un tiers, l'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation qu'il en fait, sauf à ce qu'une faille de sécurité ne soit imputable à Getaround.

Les Utilisateurs peuvent, à tout moment et sans motif, désactiver (temporairement ou définitivement) leur(s) Annonce(s) et/ou supprimer leur Compte.

[1] NIF en Espagne, SIREN en France, UID-Nummer en Allemagne, RPR/RPM en Belgique, numéro d'organisation en Norvège.

2.1. Conditions applicables aux Propriétaires

2.1.1. Conditions d'éligibilité des Propriétaires

Les Propriétaires ne peuvent proposer à la Location que les Voitures dont ils sont Propriétaires ou qu'ils sont autorisés à louer sur la Plateforme (via une autorisation écrite du propriétaire de la Voiture ou de leur société de leasing) et dans ce cas, Getaround les considérera comme étant le Propriétaire de la Voiture tel que défini dans les CGU.

Les Propriétaires responsables d'une société spécialisée dans la Location de voitures ne peuvent pas louer des Voitures sur la Plateforme via un Compte Propriétaire particulier.

2.1.2. Vérification du profil du Propriétaire

Conformément aux obligations de vigilance à l'égard de la clientèle imposée à Stripe (notre partenaire gérant le flux financier relatif aux Locations) par le Code monétaire et financier (l'" **Obligation de Vigilance** "), Getaround effectuera un contrôle d'identité du Propriétaire lorsqu'au cours de l'année, ce dernier aura accumulé un revenu de 1 000 € / 10 000 kr en louant des Voitures.

Dans ce cas, le Propriétaire doit à Getaround dans les plus brefs délais :
- Une copie valide de leurs documents d'identité ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- Une copie du certificat d'immatriculation de la (des) Voiture(s) (sauf en Norvège).

Les paiements au Propriétaire ainsi que l'Annonce de ses Voitures seront suspendus jusqu'à ce que l'identité du Propriétaire soit vérifiée.

2.2. Conditions applicables aux Locataires

2.2.1. Conditions d'éligibilité des Locataires

Les Locataires doivent respecter toutes les conditions suivantes :

- Répondre aux critères d'âge minimum définis ci-dessous :

Conduire en	**Economique**	**Confort**	**Premium**	**Prestige**
Norvège	20 ans	20 ans	25 ans	30 ans
Autres pays (sauf en France où aucune restriction ne s'applique)	21 ans	25 ans	28 ans	NA

- Être titulaire d'un permis de conduire qui (en considérant qu'en cas de divergence, ces règles prévalent sur l'âge minimum mentionné ci-dessus) :
  - est valable dans le pays où la Voiture est louée;
  - n'a pas été révoqué au cours des deux dernières années ;
  - respecte la durée de validité minimum sans interruption décrite ci-dessous :

Conduire en	**Economique**	**Confort**	**Premium**	**Prestige**

France	2 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Autres pays (sauf en Norvège où aucune restriction ne s'applique)	2 ans	2 ans	3 ans	NA

- Pour louer une Voiture dans la catégorie Prestige en France, les Locataires doivent avoir déjà effectué une Location via la Plateforme sans avoir personnellement causé un dommage significatif à la Voiture ;
- Doit payer avec un moyen de paiement à son nom qui est valide et accepté sur la Plateforme (les moyens de paiement acceptés sont indiqués lors de la Réservation) ;
- Ne pas être médicalement inapte à la conduite;
- En France, lorsque le Locataire et/ou tout conducteur secondaire ne détient pas un permis de conduire délivré par un pays de l'Union européenne ni un permis de conduire international, son permis de conduire doit être fourni accompagné d'une traduction certifiée.

2.2.2. Vérification du profil du Locataire

❖ Dans tous les pays lorsque le Locataire n'a pas de permis de conduire norvégien :
Le Locataire doit envoyer, via l'Application, une photo (recto et verso) de son permis de conduire, de sa carte d'identité (uniquement si le Locataire possède un permis de conduire papier ou hors UE), et se prendre en vidéo tout en respectant les consignes demandées par l'Application.

Getaround peut également demander au Locataire de se prendre en selfie ou en vidéo, via l'Application, devant la Voiture avant de commencer le processus d'inspection du début de la Location, si nous disposons d'informations nous amenant à douter légitimement de son identité. Cette suspicion est basée sur l'accumulation de plusieurs données concernant la Voiture, la Réservation et le profil du Locataire (historique sur la Plateforme, description du profil et expérience du permis de conduire). Si l'identité ne correspond pas aux documents d'identité fournis par le Locataire lors de la vérification de son profil, la Location sera annulée aux frais du Locataire et son Compte sera bloqué.

❖ En Norvège, lorsque le Locataire est titulaire d'un permis de conduire norvégien

- **Vérification de l'identité**
  Getaround procédera à la vérification de leur identité via la vérification BankID lors de la création de leur Compte.

- **Vérification du permis de conduire**
  Elle est réalisée par l'intermédiaire de Statens Vegvesen (l'administration norvégienne des routes publiques).

- **Vérification de la solvabilité**
  Comme la Plateforme est dotée d'un système de paiement, Getaround demandera à Dun & Bradstreet (AS, PO Box 1419 Vika, 0115 OSLO Numéro d'organisation : 975 374 939), au moment de la première Réservation du Locataire, de procéder à la vérification de la solvabilité de ce dernier.

  Pour pouvoir louer sur la Plateforme, le Locataire doit avoir une note de solvabilité au minimum de 14 sur 100 (la note est basée sur l'historique des

paiements du Locataire que le système de paiement soit en ligne ou en magasin). Dans le cas contraire, il ne pourra pas louer de Voiture sur la Plateforme.

Si le Locataire a bloqué sa note de solvabilité sur le site de Dun & Bradstreet, il doit contacter Dun & Bradstreet à l'adresse dnbeu-resepsjonen@dnb ou la débloquer directement à partir de son compte Dun & Bradstreet. Une fois la note de solvabilité débloquée, le Locataire doit en informer Getaround et demander une nouvelle vérification de sa solvabilité.

Getaround effectuera cette vérification de solvabilité tous les 3 ans.

2.3. Conditions applicables aux Voitures

Les Voitures sont divisées en catégories (Économique, Comfort, Premium et - pour certains pays - Prestige) en fonction du modèle et de l'âge (ainsi que de la puissance des chevaux en Norvège). La classification d'une Voiture peut évoluer en fonction de ces critères.

En complément des conditions mentionnées dans les CGU, le Propriétaire qui souhaite enregistrer une Voiture nativement connectée doit se conformer aux conditions spécifiques des Voitures nativement connectées.

2.3.1. Conditions d'éligibilité des Voitures

Pour être inscrites sur la Plateforme, les Voitures doivent remplir toutes les conditions suivantes :

- ont un poids inférieur à 3,5. T ;
- ont 4 roues ;
- ont une taille/un volume allant jusqu'à 13m3 ;
- ont un kilométrage inférieur à 200 000 kilomètres lors de l'inscription sur la Plateforme (conditions spécifiques pour les Voitures Getaround Connect à l'article 3.1);
- disposer d'un constat amiable d'accident dans la Voiture ;
- avoir une valeur actuelle inférieure à 50.000 € pour les catégories Économique, Confort et Premium et 75.000 € pour la catégorie Prestige (sauf en Norvège où aucune restriction ne s'applique) ;
- être immatriculée dans le pays où elle est proposée à la Location et ne pas être immatriculée sous une plaque diplomatique ou consulaire ;
- être régulièrement entretenue et révisée conformément aux recommandations du fabricant ;
- doit pouvoir transporter au maximum 9 personnes, y compris le Locataire (les bus ne sont pas autorisés).
- disposer d'une carte grise définitive/permanente ;
- être strictement âgée de moins de 15 ans selon la carte grise lors de l'enregistrement sur la Plateforme (conditions spécifiques pour les Voitures Getaround Connect à l'article 3.1) ;
- être en conformité avec les lois et règlements .
- être équipé d'un volant à gauche;
- être une voiture de tourisme (en France, la mention VP ou CTTE doit figurer sur la carte grise) ou un utilitaire léger, van aménagé ou un camping-car (uniquement en Norvège);
- disposer de la couverture d'assurance annuelle obligatoire dans le pays où la Voiture est louée, avec au minimum une assurance responsabilité civile (c'est-à-dire les dommages causés à un

tiers par le conducteur de la Voiture) et n'excluant pas les activités d'autopartage.
- le Propriétaire doit posséder au moins deux jeux de clés de la Voiture;
- doit pouvoir transporter au maximum 9 personnes, y compris le Locataire (les bus ne sont pas autorisés).
- disposer de tous les équipements de sécurité requis ou normalement prévus pour pouvoir utiliser la Voiture en toute sécurité dans le pays d'immatriculation (tels que gratte-neige, pneus d'été et d'hiver,...) ;
- être proposée à la Location dans les pays suivants: Belgique, Allemagne, France (Métropolitaine et La Réunion), Norvège et Espagne (à l'exclusion de Ceuta et Melilla):

- faire enlever tout dispositif de péage lorsque la Voiture est louée sur Getaround (sauf en Norvège où le dispositif de péage ne doit pas être enlevé) ;
- tous les équipements de la Voiture doivent, à la connaissance du Propriétaire, être en bon état de fonctionnement, y compris les pneus, les freins, les phares, les autres feux, la direction et les ceintures de sécurité, et ne présenter aucun dysfonctionnement susceptible d'affecter l'utilisation prévue et/ou normale de la Voiture pendant la Location (par exemple, climatisation en panne, fenêtre bloquée);
- pour les Teslas louées avec le Service Getaround Connect, la fonction "PIN to drive" doit être activée dans la Voiture, et le code PIN correspondant doit être fourni à Getaround à tout moment;
- être à jour de son inspection technique. Si la Voiture est en attente d'une contre-visite, elle ne peut être inscrite avant cette contre-viste, même si elle peut être conduite légalement ;

En France
Getaround accepte les Voitures de collection si elles remplissent au moins les conditions suivantes :
- Le modèle en question n'est plus en production ;
- Elles ont plus de 30 ans ;
- Aucune modification significative n'y a été apportée.

Même si tous les critères ci-dessus sont remplis, Getaround se réserve le droit de refuser l'inscription d'une Voiture pour des raisons techniques (âge de la Voiture, kilométrage, valeur ou délabrement évident de la Voiture) ou en raison de leur risque d'assurance anormalement élevé (par exemple, puissance importante du moteur).

2.3.2. Marquage des Voitures

Getaround peut proposer aux Propriétaires d'apposer des autocollants Getaround ou d'autres dispositifs de marquages sur leur Voiture (le "**Marquage Getaround**").

Le marquage de la Voiture est soumis à l'approbation du Propriétaire, mais le Marquage Getaround ainsi que son emplacement sur la Voiture sont choisis à la discrétion de Getaround.

L'installation et le retrait du Marquage Getaround peuvent être effectués par Getaround ou par le Propriétaire lui-même. Lorsqu'elle est effectuée par Getaround, elle est gratuite pour le Propriétaire, à condition que ce dernier respecte les rendez-vous d'installation et de retrait fixés par Getaround.

Si le Propriétaire annule le rendez-vous pour l'installation ou le retrait du Marquage Getaround moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous prévu, Getaround facturera au Propriétaire 120 € / 1 500 kr à titre de dédommagement.

Getaround s'efforcera de sélectionner un fournisseur offrant des dispositifs de marquage de haute qualité et laissant le moins de traces possibles sur la Voiture après son retrait.

Toutefois, Getaround ne saurait être tenue responsable de tout dommage causé à la Voiture par le Marquage Getaround dans le cas où l'origine de ces dommages n'est ni lié à sa qualité et/ou ni à des actes de Getaround (ou de son sous-traitant) lors de son installation et/ou de son retrait mais qu'ils ont été causés par d'autres circonstances, telles que, mais sans s'y limiter, l'exposition de la Voiture à des conditions météorologiques plus extrêmes que la normale ou à des substances susceptibles d'avoir un impact sur l'adhésif du Marquage Getaround, et/ou une peinture sur la Voiture qui serait particulièrement fragile et qui ne conviendrait pas à l'installation du Marquage Getaround. Le Propriétaire est entièrement responsable de l'installation/du retrait du Marquage Getaround lorsqu'il est réalisé par ses soins.

Le Marquage Getaround ne donne droit à aucune compensation pour le Propriétaire, sauf accord écrit avec Getaround.

Le Locataire n'est pas autorisé à retirer le Marquage Getaround. Si le Locataire enlève le Marquage Getaround, il devra payer le coût du remplacement et tout dommage potentiel causé par le retrait du Marquage Getaround. Le Propriétaire devra faire ses meilleurs efforts pour obtenir son remplacement dans les meilleurs délais, faute de quoi Getaround sera en droit de mettre fin aux conditions commerciales préférentielles que Getaround aurait pu lui accorder.

Si les Propriétaires souhaitent apposer leur propre marque sur leur Voiture, ils doivent obtenir l'accord préalable de Getaround et cette marque ne doit venir qu'en complément de la marque Getaround.

2.3.3. Dashcam

Les Propriétaires peuvent équiper leur Voiture, ou inscrire sur la Plateforme une Voiture nativement équipée d'une caméra de tableau de bord filmant l'avant de la Voiture et éventuellement l'intérieur de la Voiture (la "**Dashcam**").

La Dashcam est un dispositif de sécurité déclenché par un événement : l'enregistrement vidéo n'est conservé que lorsqu'un incident se produit (accélération, freinage ou virage brutal, collision ou distraction).

Les enregistrements peuvent être partagés avec Getaround et l'Assurance par les Propriétaires pour les aider à déterminer plus précisément la responsabilité de chaque partie et pour protéger les Locataires d'être tenus responsables de toute réclamation injustifiée de la part d'un tiers.

Lors de l'inscription d'une Voiture équipée d'une Dashcam, les Propriétaires s'engagent à :

- ➜ supprimer les enregistrements de la Dashcam dans les 30 jours suivant la fin de la Location concernée et de ne divulguer aucun de ces enregistrements à des tiers qui ne sont pas habilités à les recevoir (des sanctions pénales peuvent s'appliquer conformément à l'article 226-22 du Code pénal français).

➜ ne pas utiliser la Dashcam à d'autres fins que celles décrites dans le présent article.

Les Locataires ne sont en aucun cas autorisés à désactiver ou à retirer la Dashcam, ou à tenter de le faire, et plus généralement à faire quoi que ce soit à la Dashcam. Les Locataires seront tenus responsables du coût de remplacement de la Dashcam dans le cas où de telles actions ou tentatives d'actions auraient lieu.

2.4. Sanctions et exclusion

2.4.1. Pénalités en cas de partage du Compte

Si un Utilisateur partage ses codes d'accès à la Plateforme avec un tiers, que ce soit pour une utilisation payante ou gratuite, Getaround facturera une pénalité de 500 €/5 000 kr, sans préjudice du droit de Getaround d'exclure l'Utilisateur de la Plateforme et d'engager toutes les poursuites nécessaires à son encontre.

2.4.2. Exclusion de l'Utilisateur

Toute infraction pénale ou fraude, qu'elle soit commise ou qu'elle ait été tentée d'être commise (par exemple, usurpation d'identité, fourniture de fausses informations, vol de carte de crédit, vol de Voiture, Location en dehors de la Plateforme suite à une prise de contact via Getaround, etc.), pourra entraîner l'exclusion de l'Utilisateur, sans préjudice du droit pour Getaround d'engager toutes les poursuites nécessaires à l'encontre de cet Utilisateur.

Un Utilisateur peut également être exclu temporairement ou définitivement si son Compte contient des informations similaires ou identiques à celles d'un Utilisateur exclu (par exemple dans le cas d'une adresse IP identique à celle d'un Utilisateur exclu pour fraude).

Getaround se réserve le droit de supprimer temporairement ou définitivement l'accès au Service (soit avec effet immédiat en raison de la gravité et/ou de la répétition de l'événement, soit après l'envoi d'avertissements ou de mises en demeure qui n'ont pas abouti à une mise en conformité) pour les Utilisateurs qui ne respectent pas les règles ou obligations définies dans les CGU ainsi que toute loi ou réglementation applicables en relation avec :

- les conditions d'éligibilité applicables à l'Utilisateur,
- le contenu de l'Annonce,
- l'entretien de la Voiture ou son stationnement,
- Assurance,
- le paiement des montants dus (y compris le Prix de la Réservation, les abonnements, les ajustements, les compensations et les pénalités),
- la conduite de la Voiture par une personne autorisée,

ainsi qu'en cas de :

- comportement agressif, inapproprié, irrespectueux ou abusif à l'égard d'un Utilisateur, de Getaround et/ou de ses employés. En particulier, tout commentaire menaçant, agressif, raciste, xénophobe ou révisionniste, tout contenu incitant à la haine raciale ou à la violence, ainsi que tout message obscène,
- tout ou partie des actions suivantes faites de manière excessive, abusive et/ou répétée :
  - ☐ annulations (notamment si l'Utilisateur annule une Location en raison d'une quelconque discrimination fondée sur la race, l'orientation sexuelle, l'origine, etc. que l'Utilisateur a exprimée à l'égard de l'autre Utilisateur),
  - ☐ contravention stationnement/conduite,
  - ☐ dommages,
  - ☐ restitution tardive,

- ☐ restitution de la Voiture loin de son adresse de restitution,
- ☐ restitution de la Voiture avec des salissures.

- la violation d'un accord avec l'autre Utilisateur et/ou Getaround,
- la proposition d'un service autre que ceux strictement liés à la Location (tel qu'un chauffeur), ou
- les règles imposées par le Propriétaire lui-même au Locataire qui sont en contradiction avec celles de Getaround :
- la violation des conditions du programme de parrainage.

Si l'accès d'un Utilisateur aux Services est suspendu, ou si cet Utilisateur est exclu de la Plateforme, les Locations réservées seront annulées. L'Utilisateur défaillant se verra facturer les frais d'annulation correspondants, le cas échéant, et il ne recevra pas les Revenus du Propriétaire en guise de compensation, le cas échéant. Les Utilisateurs exclus ne sont plus en mesure de louer une Voiture ou d'en inscrire une sur la Plateforme pendant la durée de l'exclusion. Les conditions relatives au traitement des données personnelles en cas d'exclusion sont détaillées dans notre Politique de Confidentialité.

2.4.3. Suspension des Annonces des Voitures

Getaround se réserve le droit de suspendre temporairement l'Annonce de toute Voiture qui:

- n'est plus active sur la Plateforme (c'est-à-dire que le Propriétaire ne s'est pas connecté à la Plateforme pendant une longue période et/ou qu'un nombre excessif de demandes de Location n'ont pas été acceptées par le Propriétaire). Si le Propriétaire souhaite continuer à louer sa Voiture, il doit réactiver l'Annonce de la Voiture depuis son Compte;
- a reçu plusieurs demandes de Location qui n'ont pas été consultées par le Propriétaire. La Voiture réapparaîtra automatiquement dans la recherche 7 jours après sa suspension ;
- n'est pas conforme aux CGU et/ou à toute loi ou réglementation applicable;
- ne correspond pas en réalité à ce qui est présenté dans l'Annonce (par exemple, des caractéristiques annoncées manquent, les photos de l'Annonce diffèrent considérablement de l'état réel de la Voiture) ;
- présente un risque de panne ou de sécurité pour le Locataire (selon la gravité du risque, les Locations déjà réservées au moment de la suspension seront maintenues ou annulées).

Dans ces trois derniers cas, la suspension est levée lorsque le Propriétaire a remédié à la situation ayant entraîné la suspension.

Getaround se réserve le droit de supprimer définitivement l'Annonce de toute Voiture ayant atteint un kilométrage de 250.000 kilomètres et/ou l'âge de 15 ans telle que mentionnée sur sa carte grise (les Locations déjà réservées au moment où cette limite est atteinte peuvent être effectuées si la Voiture ne présente pas de risque pour la sécurité du Locataire).

3.
Service Getaround Connect



Getaround propose d'équiper une ou plusieurs Voitures du Boîtier Getaround Connect qui permet aux Utilisateurs de louer des Voitures sans avoir à se rencontrer physiquement (le "**Service Getaround Connect**"). De plus amples informations sur le fonctionnement du Service Getaround Connect sont disponibles ici.
Le Boîtier Getaround Connect ne devra être utilisé par les Propriétaires que pour permettre uniquement la Location de la Voiture sur la Plateforme, ce qui exclut toute utilisation pour d'autre finalité telle que la Location sur une autre plateforme d'autopartage.

3.1. Conditions d'éligibilité applicables aux Voitures

L'éligibilité de la Voiture au Service Getaround Connect dépend notamment des éléments suivants :

- l'âge (avoir 13 ans ou moins. Seule l'année d'immatriculation sera prise en compte pour déterminer si la Voiture remplit cette condition) ;
- le kilométrage (moins de 200.000 kilomètres pour les Voitures de type utilitaire uniquement et 150.000 kilomètres pour les autres Voitures) ;
- l'emplacement de la Voiture (les zones où la demande est très faible peuvent ne pas être éligibles aux installations du Boîtier Getaround Connect) ;
- le modèle de Voiture et son année de sortie.

Le Propriétaire doit vérifier l'éligibilité de sa Voiture ici avant de demander l'installation du Boîtier Getaround Connect.

En fonction de la localisation de la Voiture, le Propriétaire sera contacté par le service client de Getaround ou devra contacter le partenaire de Getaround Connect pour organiser le rendez-vous d'installation.

Si le Propriétaire fournit de fausses informations sur l'état ou les caractéristiques de la Voiture et que la Voiture n'est pas éligible au Boîtier Getaround Connect selon les critères mentionnés ci-dessus, le Propriétaire devra payer une pénalité de 120€/1.500kr.

3.2. Obligations du Propriétaire

Pour bénéficier du Service Getaround Connect, le Propriétaire doit respecter les obligations suivantes :

Pour le rendez-vous

- ➜ Organiser le rendez-vous pour la désinstallation/maintenance du Boîtier Getaround Connect dans les 30 jours suivant la demande de Getaround. Dans le cas contraire, une pénalité de 400 €/4 000 kr s'appliquera ;
- ➜ Laisser leur Voiture à un endroit déterminé par Getaround (ou le partenaire de Getaround Connect) pour l'opération d'installation, de maintenance et/ou de désinstallation ;

➜ Respecter le rendez-vous pour l'installation/maintenance/désinstallation avec le partenaire Getaround Connect. Si le Propriétaire ne se présente pas au rendez-vous convenu ("**No Show**") ou annule le rendez-vous moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous convenu, une pénalité de 120 €/1.500 kr pour le rendez-vous d'installation/désinstallation et de 60 €/1.500 kr pour le rendez-vous de maintenance s'appliquera.

Le Propriétaire a l'obligation d'organiser la maintenance nécessaire, dans les délais requis par Getaround.

Le Propriétaire s'engage à mettre sa Voiture à la disposition d'un technicien pour l'installation/maintenance/désinstallation du Boîtier Getaround Connect, qui peut durer 2 heures ou plus selon la Voiture. Les désinstallations sont programmées en semaine, du lundi au vendredi, pendant les heures d'ouverture du garage.

Pour l'utilisation du Boîtier Getaround Connect

➜ Prévenir Getaround en cas d'immobilisation permanente de la Voiture et faciliter l'accès à la Voiture pour la désinstallation du Boîtier Getaround Connect ;
➜ Ne pas vendre leur Voiture avant que le Boîtier Getaround Connect ne soit désinstallé ;
➜ Ne pas faire désinstaller ou manipuler le Boîtier Getaround Connect par un tiers ;
➜ Ne pas changer l'adresse de l'Annonce de la Voiture pour la déplacer dans une zone non éligible dans les 6 mois suivant l'installation du Boîtier Getaround Connect. Dans ce cas, Getaround se réserve le droit de demander la désinstallation du Boîtier Getaround Connect et de facturer au Propriétaire les frais de désinstallation correspondants indiqués à l'article 3.6.3.

Le Propriétaire doit enregistrer une carte de crédit dans son Compte s'il dispose de cinq Voitures actives ou moins équipées d'un Boîtier Getaround Connect. À défaut, ses Revenus de Propriétaire seront bloqués jusqu'à l'enregistrement d'une carte de crédit.

Le Propriétaire peut demander la désinstallation du Boîtier Connect à tout moment en envoyant une demande via son Compte et il doit organiser la désinstallation avec Getaround dans les 30 jours suivant la date de la demande.

3.3. Propriété du Boîtier Getaround Connect

Le Boîtier Getaround Connect n'est installé dans la Voiture qu'à titre de prêt, sans transfert de propriété.

Par conséquent, Getaround peut demander la désinstallation du Boîtier Getaround Connect dans les circonstances suivantes :

- A sa convenance, sans qu'aucune justification ne soit due au Propriétaire ;
- Si le Propriétaire ne paye pas les frais d'abonnement mensuels et que ce dernier ne régularise pas le paiement dû dans le délai requis par Getaround ;
- En cas de mauvaise conduite du Propriétaire et/ou de comportement préjudiciable à Getaround et/ou au Locataire.

Si le Boîtier Getaround Connect n'est pas renvoyé ou désinstallé dans les 30 jours suivant la demande de Getaround, une pénalité de 400 €/4 000 kr sera appliquée.

3.4. Géolocalisation avec le Boîtier Getaround Connect

En utilisant le Service Getaround Connect, les Utilisateurs acceptent que Getaround consulte la position GPS de la Voiture dans les circonstances suivantes :

- avant le début de la Location pour permettre aux Locataires de localiser la Voiture ;
- une fois la Location terminée pour informer les autres potentiels Locataires et le Propriétaire de l'endroit où la Voiture a été garée ;
- pendant la Location si un problème empêche son fonctionnement (ex: dysfonctionnement du Boîtier Getaround Connect, difficultés à ouvrir/fermer la Voiture) et pour permettre à l'Assistance Routière de localiser la Voiture.

Getaround a mis en place des restrictions dans son Boîtier Getaround Connect afin de protéger la confidentialité des données du Locataire. Le Propriétaire s'engage à ne pas tenter d'utiliser le Boîtier Getaround Connect pour accéder aux données privées du Locataire, les stocker ou les consulter.

3.5. Responsabilité

- **Si le Propriétaire estime qu'une panne est imputable au Boîtier Getaround Connect, il doit** immédiatement en informer Getaround. Le Propriétaire ne doit pas procéder à une réparation ou amener la Voiture dans un garage/atelier tant que Getaround n'a pas décidé si une maintenance du Boîtier Getaround Connect doit être effectuée ou n'a pas demandé au Propriétaire de se rendre dans un garage/atelier certifié pour vérifier si le Boîtier Getaround Connect est à l'origine de la panne.

  S'il est confirmé par un garage/atelier certifié ou par le partenaire Getaround Connect que le Boîtier Getaround Connect est exclusivement à l'origine de la panne, Getaround prendra en charge le coût de la réparation.
  A défaut de respecter ces règles, notamment si le Propriétaire fait réparer la Voiture sans en avoir préalablement informé Getaround et obtenu la confirmation que le Boîtier Getaround Connect est exclusivement à l'origine de la panne, aucun dédommagement ne sera dû.

- **Si le Propriétaire considère qu'un dommage a été causé à sa Voiture lors d'une intervention du partenaire Getaround Connect, il doit :**
  - ➜ le signaler immédiatement à Getaround et, en tout état de cause, dans les 5 jours ouvrés suivant la date d'intervention ;
  - ➜ ne pas faire réparer sa Voiture avant que Getaround ne confirme la responsabilité du partenaire dans les dommages causés à la Voiture.

  S'il est confirmé que le dommage a été causé par le partenaire Getaround Connect et que toutes les conditions ci-dessus ont été respectées, le dommage sera réparé par le partenaire Getaround Connect lui-même. Soit le dommage entre dans la liste des paiements forfaitaires indiqués à l'article 11.3.2, soit, dans le cas contraire, le Propriétaire devra d'abord envoyer à Getaround un devis pour la réparation, sous réserve de l'approbation préalable de Getaround, et la compensation financière sera versée après réception de la facture de réparation qui devra correspondre au montant approuvé par Getaround.
  A défaut de respecter ces règles, aucune compensation ne sera due.

Certaines installations nécessitent des interventions sur les clés de la Voiture. Si ces interventions rendent la clé inutilisable, le Propriétaire recevra l'indemnité prévue à l'article 11.3.2.

3.6. Coûts du Service Getaround Connect

Les frais d'abonnement mensuels et tous les frais liés au Boîtier Getaround Connect (énumérés aux articles 3.6.2 et 3.6.3 ci-dessous) sont débités sur la carte de crédit du Propriétaire. Si le Propriétaire n'a pas de carte de crédit enregistrée et opérationnelle, les coûts du Service Getaround Connect sont déduits des Revenus du Propriétaire.

Si les Revenus du Propriétaire sont insuffisant pour couvrir les coûts du Service Getaround Connect, le Propriétaire doit payer le montant total des coûts du Service Getaround Connect directement par virement bancaire ou par carte de crédit. A défaut de procéder à ce paiement dans les délais requis, Getaround se réserve le droit de désactiver les Voitures Getaround Connect du Propriétaire et de conserver le dépôt de garantie mentionné à l'article 3.6.1.

3.6.1. Dépôt de garantie

Tout Propriétaire souhaitant faire installer un Boîtier Getaround Connect dans sa Voiture doit d'abord payer (par carte de crédit) un dépôt de garantie. Le dépôt de garantie est utilisé pour garantir Getaround contre le non-paiement éventuel par le Propriétaire des coûts associés au Service Getaround Connect.

La collecte de ce dépôt de garantie est limitée à 5 dépôts de garantie (c'est-à-dire que si le Propriétaire possède plus de 5 Voitures équipées d'un Boîtier Getaround Connect, seuls 5 dépôts de garantie seront demandés).
Si le Propriétaire qui possède plus de 5 Voitures équipées d'un Boîtier Getaround Connect désinstalle les Boîtiers Getaround Connect et que le nombre total tombe en dessous de 5, Getaround restituera le(s) dépôt(s) de garantie excédentaire(s), sauf si le Propriétaire a déjà une dette envers Getaround liée à l'utilisation des Services Getaround Connect (dans ce cas, Getaround se réserve le droit de conserver ces dépôts de garanties excédentaires pour couvrir la dette déjà existante).

Lorsque le Propriétaire cesse d'utiliser le Service Getaround Connect, le dépôt de garantie lui est restitué, sauf s'il a une dette envers Getaround. Dans ce cas, la dette est déduite du montant total du dépôt de garantie :

- **Si la dette est inférieure au montant total du dépôt de garantie**, la part restante du dépôt de garantie (le cas échéant) est restituée au Propriétaire ;
- **Si le dépôt de garantie est insuffisant pour couvrir la dette du Propriétaire**, ce dernier en sera informé et devra immédiatement payer à Getaround le solde de sa dette.

3.6.2. Coût de l'abonnement

Pour chaque Boîtier Getaround Connect installé dans leur Voiture, les Propriétaires seront facturés d'un abonnement mensuel d'un montant de (y compris la TVA ou d'autres taxes applicables, le cas échéant) :

- 290 kr en Norvège
- 19 € en Allemagne;
- 25 € en Belgique et en France;
- 39 € en Espagne (lorsque les étapes « confirmer votre demande » et « payer vos frais Getaround Connect » ont été complétées le 15 juin 2026 ou après cette date. Si ces étapes ont été complétées avant cette date, le coût de l'abonnement au Service Getaround Connect reste de 19 €).

Le coût de l'abonnement mensuel est facturé au prorata des jours où le Boîtier Getaround Connect est effectivement installé dans la Voiture.

3.6.3. Coût des rendez-vous

Des frais et/ou coûts pour l'installation, la maintenance et la désinstallation seront facturés dans les cas suivants :

- Frais d'installation
  Des frais d'installation sont facturés au Propriétaire et peuvent être réduits en fonction du type de Voiture, de son emplacement et si le nombre de Voitures déjà équipées d'un Boîtier Getaround Connect dans cette zone est faible par rapport à la demande des Locataires dans cette zone. Les frais d'installation spécifiques applicables sont indiqués lors du paiement à l'issue de la procédure en ligne permettant au Propriétaire de demander l'installation du Boîtier Getaround Connect.

- Frais d'entretien :
  pour les Voitures équipées du Boîtier Getaround Connect dans une zone non éligible, le Propriétaire doit amener la Voiture à l'endroit choisi par Getaround pour effectuer la maintenance. Les frais de transport jusqu'au lieu de maintenance et de retour jusqu'à l'emplacement initial de la Voiture sont à la charge du Propriétaire.

- Frais de désinstallation
  Des frais de désinstallation de 100€/1.500 kr seront appliqués dans les circonstances suivantes :
  - lorsque la Voiture a été louée moins de 10 fois depuis l'installation du Boîtier Getaround Connect au moment où la demande de désinstallation est envoyée;
  - lorsque la Voiture se trouve dans une zone non éligible au moment où la désinstallation du Boîtier Getaround Connect est demandée. Outre les frais de désinstallation, tous les frais de transport jusqu'au lieu de désinstallation et de retour jusqu'à l'emplacement initial de la Voiture sont à la charge du Propriétaire.

4.
Obligations du Propriétaire



Le Propriétaire est responsable de fournir une Voiture en bon état, équipée de toutes les fonctionnalités obligatoires et des fonctionnalités supplémentaires spécifiées dans son Annonce.
Le Locataire doit informer Getaround et/ou le Propriétaire s'il constate que :

- la Voiture est en mauvais état et cela affecte son utilisation normale (ex. : panne de la Voiture) ;
- un équipement obligatoire est manquant ou défectueux (ex. : ceintures de sécurité) ;
- un équipement mentionné dans l'Annonce est manquant et son absence impacte de manière significative l'usage de la Voiture par le Locataire (ex. : siège bébé).

Le Locataire dispose de 48 heures après la fin de la Location pour soumettre une demande d'indemnisation à Getaround et doit fournir une preuve du problème rencontré. Le Locataire sera remboursé du Prix de la Réservation proportionnellement à la gravité du manquement et ce montant sera déduit des Revenus du Propriétaire.
Toute demande d'indemnisation soumise après ce délai ne sera pas traitée par Getaround.

La collecte et/ou l'utilisation de données de localisation accessibles via des systèmes de connectivité intégrés (c'est-à-dire des Voitures nativement connectées) ou via des dispositifs de traçage (ex. : AirTags) pendant les périodes de Location est strictement interdite.
Si le Propriétaire active une application donnant accès aux données de localisation et/ou installe ou utilise un dispositif de traçage pendant la Location, Getaround :

- restreindra l'Annonce de la Voiture concernée ;
- ne procédera pas au paiement des Revenus de Propriétaire dus pour la Location au cours de laquelle la violation a été constatée, à titre de compensation pour le Locataire concerné.

4.1 Règles générales pour les Annonces

Lors de l'inscription d'une Voiture Getaround Connect, la Réservation instantanée sera automatiquement activée.
Lors de l'inscription d'une Voiture louée sur rendez-vous (ou échange des clés), le Propriétaire doit activer lui-même l'option de Réservation instantanée, tout en sachant qu'elle n'est pas disponible si le Propriétaire n'a qu'une seule Voiture.

Les Propriétaires ne peuvent pas créer plus d'une Annonce pour la même Voiture sur la Plateforme. Ils doivent fournir des informations véridiques, exactes, complètes et à jour relatives à leur Voiture dans leur Annonce (y compris, mais sans s'y limiter, les dimensions, accessoires, équipements), ainsi que tous les justificatifs demandés par Getaround. Toutes les informations fournies dans l'Annonce sont opposables au Propriétaire. En cas d'informations manquantes ou inexactes, le Locataire peut être en droit de recevoir une

compensation (annulation gratuite de la Location ou compensation telle que décrite aux Articles 4 et 7.1).

Les Propriétaires peuvent proposer des options supplémentaires aux Locataires (par exemple, des sièges bébé et des rehausseurs) et fixer un prix par jour ainsi qu'un délai minimum de réservation à l'avance. Le montant de cette option supplémentaire sera payé directement par le Locataire au Propriétaire en dehors de la Plateforme.

Les Propriétaires reconnaissent qu'ils sont entièrement responsables de leurs actions et de leurs omissions, et déclarent et garantissent par conséquent qu'aucune Annonce ou Location ne viole les règles en vigueur ou les accords avec des tiers. Getaround ne peut être tenue responsable de la violation de tout accord conclu entre le Propriétaire et un tiers, de tout manquement aux obligations du Propriétaire envers des tiers, ou de toute violation des lois, règles et réglementations applicables par le Propriétaire.

4.2 Description et inspection de la Voiture

Les Propriétaires doivent mettre à jour la description de la Voiture dans l'Annonce si son état change (c'est-à-dire à la suite de nouveaux dommages ou réparations). Aucune demande d'indemnisation des Propriétaires ne sera prise en charge par l'Assurance si l'Annonce concernée n'est pas à jour.

Les Propriétaires doivent clairement indiquer dans leur Annonce la présence de tout type de marquage (c'est-à-dire qu'il doit être visible sur les photos de l'Annonce) et la présence d'une Dashcam, le cas échéant. Si les informations ne sont pas suffisamment claires, la Voiture sera suspendue de la Plateforme jusqu'à ce que l'Annonce soit mise à jour.

Les Propriétaires sont tenus d'inspecter la Voiture à l'intervalle régulier tel que demandé par Getaround. Lors de ces inspections, les Propriétaires doivent prendre des photos de l'intérieur et de l'extérieur de la Voiture, décrire tous les dommages présents sur la Voiture et fournir des photos en gros plan de ceux-ci via l'Application.

4.3 Règles de stationnement

Les Propriétaires sont responsables de :

- ➜ fournir aux Locataires une place de stationnement réservée pour la Voiture (dans la rue ou dans un parking privé) **ou**
- ➜ indiquer dans leur Annonce une adresse qui permettra aux Locataires de trouver suffisamment de places de stationnement gratuites ou prépayées dans un rayon de 400 mètres autour de cette adresse. Dans le cas de places de stationnement prépayées dans la rue, les Propriétaires doivent préciser dans leurs instructions de retour la limite de leur abonnement (places résidentielles uniquement,...).

Les Propriétaires doivent fournir aux Locataires des indications et des instructions adéquates pour trouver et ramener la Voiture (avec le nom complet de la (des) rue(s) et le code postal) plutôt que de se contenter de demandes générales telles que l'obligation pour les Locataires de se garer sur une place gratuite ou dans une rue gratuite.

Le Propriétaire doit payer les frais de parking (le cas échéant) après la fin de la Location lorsque la Voiture a été restituée conformément aux CGU. Si le Locataire doit payer pour sortir du parking au début de la Location ou pour entrer dans le parking à la fin de la

Location, et à condition que les instructions de restitution aient été suivies, le montant correspondant sera déduit des Revenus du Propriétaire et remboursé au Locataire.

4.4 Conditions spécifiques indiquées dans l'Annonce

Les Propriétaires peuvent ajouter des règles et des conditions spécifiques pour la Location de leur(s) voiture(s), à condition qu'elles les concernent :

- l'interdiction de fumer dans les Voitures ;
- le transport d'animaux ;
- une durée minimale et/ou maximale pour la Location ;
- la livraison de la Voiture pour le Location sur Rendez-vous à un endroit précis (par exemple, aéroport, gare,...) et/ou dans une zone donnée. Dans ce cas, le Propriétaire doit indiquer dans l'Annonce l'adresse/la zone exacte et le prix facturé pour cette livraison, le cas échéant.

4.5 Pour les Voitures électriques Getaround Connect

Les Propriétaires doivent préciser dans l'Annonce si la Voiture sera ou non garée sur une place de parking réservée avec un chargeur. Si c'est le cas, le Propriétaire doit donner des instructions claires sur la manière de recharger la Voiture à la fin de la Location et sur la manière dont le Locataire peut savoir que la Voiture est correctement rechargée (par exemple, lorsque le feu passe au vert,...).

À défaut, le Locataire ne sera pas responsable s'il ne charge pas la Voiture à la fin de la Location et le Propriétaire ne recevra pas l'indemnisation mentionnée à l'Article 9.8.

Si le Propriétaire a laissé dans la Voiture un badge/carte à utiliser par le Locataire pendant la Location pour charger la Voiture, le Propriétaire doit spécifier le numéro de ce badge/carte dans ses instructions.

À défaut, la compensation mentionnée à l'article 9.3 ne sera pas due.

5.
Getaround for Business



Les sociétés peuvent créer un Compte pour permettre à leurs employés de louer des Voitures à des fins professionnelles (« **Getaround for Business** »).

Elles doivent fournir la liste de leurs employés, enregistrer la carte de crédit de la société, le certificat de la société ainsi que la carte d'identité du représentant légal de la société. Les employés doivent également s'inscrire en tant que Locataire sur la Plateforme.

Lorsque la Voiture est réservée par la société pour le compte de ses employés, la société s'engage à veiller à ce que le Locataire principal désigné et tout conducteur additionnel

respectent pleinement les CGU et à régler l'ensemble des coûts dus en application des CGU (y compris les coûts postérieurs à la Location).

6. Processus de Réservation



Il est précisé qu'une Voiture ne peut être louée sur la Plateforme entre Utilisateurs ayant un lien de parenté (parents, grands-parents, enfants, frères et sœurs, petits-enfants, etc.) ou vivant sous le même toit ou travaillant pour la même société pour des Comptes professionnels.

6.1. Option de Réservation

Il existe deux options pour réserver une Voiture :

- **Validation par le Propriétaire**
  Le Locataire envoie une demande de Réservation au Propriétaire qui est informé par e-mail/SMS/notification push et doit décider d'accepter ou non la Location.
  - Lorsque le Propriétaire accepte, le Locataire est notifié par email et sera informé de la manière dont le Prix de la Réservation sera payé : soit il sera débité directement sur sa carte de crédit, soit le Locataire devra retourner sur la Plateforme pour le payer;
  - Si le Propriétaire refuse ou ne répond pas dans les 24 heures, le Locataire en est informé par e-mail et doit recommencer la procédure pour réserver une Voiture.

- **Réservation instantanée**
  La Réservation sera automatiquement confirmée au Locataire au nom et au bénéfice du Propriétaire, sans que ce dernier n'ait à consulter la demande et à l'accepter expressément. Outre cette spécificité, le Propriétaire reste lié par toutes les obligations prévues dans les CGU.

Ces deux options sont indiquées dans l'Annonce.

Lors de la réservation d'une Voiture, le Locataire peut choisir de payer le Prix de Location en totalité ou en partie (dans ce cas, le solde est payé ultérieurement), ou de payer la totalité du montant ultérieurement (cette option n'est pas disponible pour les Locations Getaround for Business). Lors du processus de Réservation, le Locataire doit fournir les informations de la carte de paiement qui sera débitée à la date de paiement prévue (qui interviendra avant le début de la Location). En cas d'échec du paiement, le Locataire dispose de 24 heures pour régler la Location sur la Plateforme. À défaut, la Location sera annulée et des frais d'annulation pourront s'appliquer conformément à l'article 7.

Une fois la demande de Réservation envoyée (option validation par le Propriétaire) ou la réservation confirmée (option Réservation instantanée), le Propriétaire et le Locataire auront accès à leurs coordonnées respectives pour demander des informations supplémentaires si nécessaire.

Toute offre de paiement en dehors de la Plateforme ou un prix différent de celui indiqué dans l'Annonce sera considéré comme une violation des CGU par les deux Utilisateurs et pourra entraîner la suspension ou la suppression du Compte de l'Utilisateur concerné.

Les Locataires doivent réserver une Voiture en leur propre nom et pour leur usage personnel. Il est strictement interdit de réserver une Voiture au nom d'un tiers.

Tout paiement pour la réservation d'une Voiture doit être effectué par le Locataire sur la Plateforme par carte de crédit ou de débit. Getaround ne demandera jamais au Locataire de payer une Réservation en dehors de la Plateforme par virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement. Les seuls paiements autorisés en dehors de la Plateforme sont ceux liés aux options supplémentaires proposées par le Propriétaire (par exemple, sièges bébé ou rehausseurs).

6.2. Options supplémentaires

6.2.1. Pack kilométrique

Le Prix de Réservation comprend un nombre donné de kilomètres que le Locataire peut parcourir pendant la Location sans payer de frais supplémentaires (le "**Kilométrage Inclus**").

Le Locataire peut acheter un pack kilométrique pour augmenter le kilométrage Inclus (le "**Pack kilométrique**"). Le Pack kilométrique correspond à un nombre prédéterminé et fixe de kilomètres (c'est-à-dire que son nombre ne peut être modifié) avec un prix fixé en fonction de la Voiture (catégorie, type et pays) et de la durée de la Location.

Une partie du Pack kilométrique payé par le Locataire pour chaque kilomètre effectivement parcouru est transférée au Propriétaire comme suit :

		Catégorie "Eco"	Catégorie "Confort"	Catégorie "Premium"	Catégorie "Prestige"
Allemagne, Belgique, Espagne, France	Toutes les Voitures, sauf les vans aménagés, minibus et utilitaires	0,15 €	0,18 €	0,23 €	0,41 €
	Vans aménagés, minibus, utilitaires	0,21€	0,23 €	0,25 €	/
Norvège	Toutes les Voitures, sauf les camping-cars, vans aménagés, minibus et utilitaires	2,35kr	2,78kr	3,55kr	3,55 kr
	Camping-cars, vans aménagés, minibus, utilitaires	3,20kr	3,64kr	3,97kr	3,97 kr

6.2.2. Conducteurs secondaires

Le Locataire peut ajouter un conducteur secondaire à tout moment à condition qu'il remplisse les mêmes conditions que le Locataire.

Pour être enregistrée en tant que conducteur secondaire, cette personne devra faire l'objet des mêmes vérifications que le Locataire. Toute personne qui ne remplit pas ces conditions ne sera pas enregistrée comme conducteur secondaire et ne sera donc pas autorisée à conduire la Voiture.

Si l'une des personnes souhaitant louer la Voiture est âgée de 26 ans ou moins en Norvège, ou de 25 ans ou moins dans les autres pays, cette personne doit être enregistrée en tant que conducteur principal afin de régler, lors de la Réservation, les frais supplémentaires mentionnés à l'article 12.1.2.

Si le Locataire laisse quelqu'un qui n'a pas été enregistré comme conducteur secondaire conduire la Voiture, Getaround facturera une pénalité de €500/5.000kr, sans préjudice du droit de Getaround d'exclure le Locataire de la Plateforme et d'entreprendre toutes les actions légales nécessaires à l'encontre de ce Locataire ainsi que du conducteur secondaire non déclaré.

7. Annulation et modification de la Location



La date et l'heure prises en compte pour l'application des frais d'annulation sont celles indiquées dans la Réservation, sauf si un Utilisateur peut prouver qu'une autre date/heure a été convenue avec l'autre Utilisateur pour la Location concernée.

Si tout ou partie de la Réservation a été payée avec un crédit ou un coupon, le remboursement est effectué par la ré-édition d'un crédit/coupon de même valeur (toute partie payée par carte de crédit est remboursée sur cette carte de crédit).

7.1 Annulation d'une Réservation par le Locataire

Les conséquences de l'annulation par le Locataire dépendent du moment de l'annulation :

- Pour toutes les Voitures à l'exception des vans aménagés et des camping-cars

  - **Jusqu'à 1 heure après le paiement de la Location sur la Plateforme ou plus de 48 heures avant le début de la Location**: le prix total de la Réservation sera remboursé au Locataire et le Propriétaire ne recevra aucun Revenu du Propriétaire ;
  - **Entre 48 heures avant le début de la Location et jusqu'au début de la Location:** des frais d'annulation équivalent à 50 % du Prix de la Réservation seront facturés au Locataire et le reste lui sera remboursé. Le Propriétaire est dédommagé à

hauteur de 50 % des Revenus du Propriétaire (y compris 50 % du coût de la livraison de la Voiture) ;
- **Après le début de la Location**, des frais d'annulation équivalent à l'intégralité du Prix de la Réservation seront facturés au Locataire et le Propriétaire recevra 100 % des Revenus du Propriétaire, sauf si le Locataire n'était pas responsable de l'impossibilité de la Location d'avoir lieu (par exemple, en raison d'un dysfonctionnement du Boîtier Getaround Connect ou d'une vérification infructueuse du profil du Locataire sans erreur/fraude de la part du Locataire).

❖ Pour les vans aménagés et les camping-cars

- **Jusqu'à 1 heure après le paiement de la Location sur la Plateforme ou jusqu'à 14 jours ou plus avant le début de la Location**: le prix total de la Réservation sera remboursé au Locataire et le Propriétaire ne recevra aucun Revenu du Propriétaire ;
- **Entre 13 jours et 7 jours avant le début de la Location:** des frais d'annulation équivalent à 50 % du Prix de la Réservation seront facturés au Locataire et le reste lui sera remboursé. Le Propriétaire est dédommagé à hauteur de 50 % des Revenus du Propriétaire (y compris 50 % du coût de la livraison de la Voiture) ;
- **Moins de 7 jours avant le début de la Location**, des frais d'annulation équivalent à l'intégralité du Prix de la Réservation seront facturés au Locataire et le Propriétaire recevra 100 % des Revenus du Propriétaire, sauf si le Locataire n'était pas responsable de l'impossibilité de la Location d'avoir lieu (par exemple, en raison d'un dysfonctionnement du Boîtier Getaround Connect ou d'une vérification infructueuse du profil du Locataire sans erreur/fraude de la part du Locataire).

Lorsque le Locataire annule sa Location juste après avoir modifié la date et/ou les heures de Location (évitant ainsi les frais d'annulation tardive mentionnés ci-dessus), le Locataire se verra facturer des frais d'annulation égaux au prix total de la Réservation. Le Propriétaire recevra 100 % de ses revenus.

Pour les Locations sur Rendez-Vous, si le Locataire pense qu'il va arriver en retard pour récupérer la Voiture, il doit informer le Propriétaire de son retard via l'application ou par SMS dès qu'il en a connaissance, et au moins 1 heure avant le début de la Location, afin d'essayer de trouver un arrangement pour repousser la remise des clés.

- Si le Propriétaire et le Locataire ont réellement essayé de trouver un arrangement mais n'y sont pas parvenus
  - le Propriétaire ne recevra pas les Revenus du Propriétaire
  - et le Locataire sera remboursé du Prix de la Réservation, mais seulement s'il peut prouver que le retard n'est pas de sa faute (retard de train ou d'avion, etc.) et qu'il a informé le Propriétaire conformément aux conditions susmentionnées. Dans le cas contraire, des frais d'annulation égaux au Prix de la Réservation seront facturés au Locataire et le Propriétaire recevra 100 % des Revenus du Propriétaire.
- Si un arrangement a été trouvé, le Locataire ne sera pas remboursé pour les heures non utilisées en compensation de la flexibilité du Propriétaire.

Lorsque le Locataire annule la Location en raison d'un manquement du Propriétaire (par exemple, mauvais état de la Voiture, remplacement de la Voiture par une autre que le Locataire refuse, absence du Propriétaire au lieu et à l'heure convenus, un élément indiqué dans l'Annonce est manquant et son absence impacte significativement l'utilisation de la

Voiture par le Locataire), le prix total de la Réservation est remboursé au Locataire et le Propriétaire ne perçoit aucune rémunération.

7.2 Annulation d'une Réservation par le Propriétaire

En cas d'annulation d'une Réservation par le Propriétaire, le Locataire est entièrement remboursé et le Propriétaire ne reçoit pas les Revenus du Propriétaire, sauf en cas de faute du Locataire (par exemple, le Locataire ne s'est pas présenté dans les 30 minutes suivant le début de la Location).

Lorsque le Propriétaire annule une Location, Getaround déterminera si la cause de l'annulation est valable ou non :

- Getaround qualifiera notamment comme des motifs "valables" d'annulation les situations où la Voiture ne pouvait pas être utilisée (ex: la Voiture était en réparation, gravement endommagée, volée, mise en fourrière, le Service Getaround Connect ne fonctionnait pas), à condition que cela ne soit pas due au Propriétaire lui-même.

  Si la Voiture est endommagée pendant une Location et que le Propriétaire annule la Location suivante, le taux d'annulation du Propriétaire ne sera pas impacté par cette annulation si toutes les conditions suivantes sont remplies :
  - la Voiture a été endommagée lors d'une Location précédente ; et
  - le Propriétaire annule la Location suivante avant qu'elle ne commence, et
  - la Location annulée a été réservée avant que le Propriétaire n'envoie sa déclaration de sinistre à Getaround ; et
  - la déclaration de sinistre envoyée par le Propriétaire est considérée comme valide par Getaround (c'est-à-dire que le dommage a effectivement eu lieu lors d'une Location précédente et que tous les documents requis ont été fournis par le Propriétaire).

  Le Propriétaire doit demander l'annulation de la Location suivante tout en envoyant à Getaround la déclaration de sinistre. Si le Propriétaire annule la Location suivante et soumet ensuite la déclaration de sinistre , le Propriétaire devra contacter Getaround qui lèvera la pénalité et l'impact sur le taux d'annulation (à condition que toutes les conditions ci-dessus soient toujours remplies).
  Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, l'annulation par le Propriétaire sera considérée comme "non-valable" et sera comptabilisée dans son taux d'annulation.

- L'annulation par le Propriétaire sera considérée comme étant faite pour une raison "non-valable" si la Location ne peut pas avoir lieu à cause du Propriétaire, comme par exemple:
  - le Propriétaire n'était pas présent au début de la Location et ne s'est pas présenté dans les 30 minutes qui ont suivi ;
  - la Voiture n'est pas accessible au début de la Location à cause du Propriétaire (c'est-à-dire que la Voiture ne se trouve pas à l'endroit indiqué par le Propriétaire) ;
  - la Voiture n'est pas en état d'être louée à cause du Propriétaire (c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez de carburant/électricité, qu'il y a un dysfonctionnement qui affecte la sécurité et/ou l'utilisation prévue/normale de la Voiture) ;
  - lorsque la Voiture est équipée du Boîtier Connect, celui-ci ne peut être ouvert en raison d'une mauvaise utilisation de l'Application par le Propriétaire ;
  - le Propriétaire a fourni des informations incorrectes sur la Voiture.

Si Getaround confirme que la cause de l'annulation n'est pas valable, l'annulation sera prise en compte dans le taux d'annulation (les informations sur le calcul du taux d'annulation sont disponibles ici). Le Propriétaire peut connaître son taux d'annulation à tout moment depuis son Compte. Le taux d'annulation a plusieurs conséquences:

- **lorsque le taux d'annulation du Propriétaire est inférieur à 4 %,** le Propriétaire peut annuler une Réservation jusqu'au début de la Location sans aucune pénalité.

- **lorsque le taux d'annulation du Propriétaire est supérieur ou égal à 4 %,** les frais d'annulation suivants seront facturés au Propriétaire :
  - **Annulation jusqu'à 48 heures avant le début de la Location** : €35/350 kr ;
  - **Annulation moins de 48 heures avant le début de la Location** : €50/ 500 kr.

Spécificités :

- Lorsque la Voiture n'est pas en état d'être louée en raison d'un problème de sécurité important (par exemple, un problème avec les ceintures de sécurité...), le Propriétaire autorise Getaround à remplacer la Voiture par une Voiture similaire disponible (c'est-à-dire de la même catégorie et du même type de transmission) appartenant au Propriétaire pour toutes les Locations programmées dans les 48 heures suivantes. Si aucune Voiture similaire n'est disponible, la Location (et éventuellement la (les) Location(s) suivante(s) si aucun remplacement de Voiture n'est possible) sera annulée et le Propriétaire sera considéré comme responsable.

- **Lorsque l'annulation est faite par le Propriétaire moins de 24 heures avant le début de la Location prévue,** le Locataire est remboursé de la totalité du Prix de la Réservation et Getaround propose une Voiture de remplacement, si possible. S'il n'y en a pas et que le Locataire loue une voiture sur une autre plateforme ou auprès d'une autre société de Location, Getaround couvrira la différence entre le prix de la Location Getaround et le prix de la Location de l'autre voiture, jusqu'à un maximum de 200 €/2.000 kr. En outre, Getaround couvrira les frais de transport encourus par le Locataire pour atteindre la voiture de remplacement (qu'elle ait été louée via la Plateforme ou non) ou pour se rendre à un endroit spécifique qui a été rendu inaccessible en raison de l'annulation de la Location (ou rendu nécessaire en tant que solution de contournement, comme l'accès à une gare). Dans ce cas, la distance prise en compte est la distance entre la Voiture initialement louée et la voiture de remplacement/lieu spécifique :
  - ➜ **lorsque la distance est inférieure à 20 km**, Getaround couvre jusqu'à 60 €/600 kr des frais de transport ;
  - ➜ **lorsque la distance est supérieure à 20 km**, Getaround couvre jusqu'à 100 €/1.000 kr de frais de transport.

  La même règle s'applique si le Locataire a engagé des frais de transport pour retourner à l'emplacement de la Voiture louée initialement.
  Le Locataire dispose d'un mois après la date à laquelle les frais de transport ont été engagés (aller et/ou retour) pour demander le remboursement en envoyant le reçu à Getaround.

- Pour les Locations sur Rendez-Vous, si le Propriétaire pense qu'il va arriver en retard à l'heure convenue avec le Locataire, il doit informer, via l'application ou par SMS, le Locataire de son retard dès qu'il en a connaissance, et au moins 1 heure avant le début de la Location. Ils doivent essayer de trouver un arrangement pour reporter la remise des clés.

Si le Propriétaire et le Locataire ont réellement essayé de trouver un arrangement mais n'y sont pas parvenus, le Locataire ne sera pas indemnisé et le Propriétaire recevra 100% des Revenus du Propriétaire seulement s'il peut prouver que le retard n'est pas de sa faute et qu'il a alerté le Locataire dans le respect des conditions susmentionnées. Dans le cas contraire, aucun revenu ne sera versé au Propriétaire et le Locataire sera remboursé du Prix de la Réservation.
Si un arrangement a été trouvé, le Locataire sera remboursé pour les heures de Location non utilisées à titre de compensation.

7.3 Annulation d'une Réservation par Getaround

Getaround est susceptible d'annuler une Réservation au nom d'un Utilisateur lorsque les circonstances le rendent nécessaire et que l'Utilisateur aurait dû le faire (par exemple, un Locataire appelle Getaround parce qu'il ne trouve pas la Voiture mais n'annule pas malgré les instructions de Getaround). Getaround déterminera si la responsabilité incombe au Locataire ou au Propriétaire, et les règles définies dans les articles 7.1 ou 7.2 s'appliqueront.

Getaround est également susceptible d'annuler une Réservation lorsque :

- les circonstances ne permettent pas d'attribuer la responsabilité au Locataire ou au Propriétaire (par exemple, le Locataire ne trouve pas la Voiture parce qu'elle n'a pas été rendue par le Locataire précédent à la bonne place de stationnement et que le Propriétaire ne pouvait pas le savoir). Dans ce cas, le Locataire est entièrement remboursé.
- le profil du Locataire n'a pas pu être vérifié avant la Location et la responsabilité incombe à Getaround elle-même (en dehors de toute fraude ou tentative de fraude de la part du Locataire);
- la Location n'a pas pu avoir lieu en raison d'un dysfonctionnement du Boîtier Getaround Connect. Dans ce cas, le Locataire est intégralement remboursé et le Propriétaire est indemnisé s'il en fait la demande dans les 24 heures suivant l'annulation.

Dans les trois cas mentionnés ci-dessus, le Locataire est intégralement remboursé. Si la Voiture n'est pas louée par un autre Locataire (c'est-à-dire qu'aucune autre Location de la Voiture n'a été réalisées aux dates de la Location annulée ou que l'annulation est faite après l'heure de début de la Location), le Propriétaire reçoit une compensation équivalente aux Revenus du Propriétaire due pour la Location annulée. Si la Voiture est louée par un autre Locataire aux dates de la Location annulée, le Propriétaire sera dédommagé de la différence entre les Revenus du Propriétaire reçus pour la nouvelle Location et ceux dûs pour la Location annulée. Le Propriétaire a 48 heures après l'annulation de la Réservation pour demander cette compensation.

- la Location doit être annulée car le Locataire ne respecte pas les CGU (le Locataire n'a pas l'expérience de conduite requise…).
  Dans ce cas, les frais d'annulation facturés au Locataire et la compensation reçue par le Loueur suivent la même règle que lorsque le Locataire annule, et leurs montants dépendent du moment où la Location est annulée en application de l'article 7.1.

- la Location doit être annulée en raison d'une fraude ou tentative de fraude commise par le Locataire (par exemple, la personne sur le selfie ne correspond pas à la personne sur la photo du permis de conduire,...).
  Dans ce cas, les frais d'annulation d'un montant équivalent à l'intégralité du Prix de la Réservation seront facturés au Locataire. La compensation reçue par le Loueur suivra la même règle que lorsque le Locataire annule, et son montant dépendra du moment où la Location est annulée en application de l'article 7.1

7.4. Contestation des motifs d'annulation

Tout Utilisateur a la possibilité de contester les frais d'annulation qui lui sont facturés s'il peut prouver que la Location n'a pas pu être effectuée pour les raisons suivantes :

- l'annulation de la Réservation est effectivement due à l'autre Utilisateur (par exemple, Utilisateur indisponible, non présentation au début de la Location, Voiture non conforme à l'Annonce ou présentant un défaut de sécurité...) ;
- ils rencontrent un cas de force majeure (tel que défini par la jurisprudence française) les empêchant d'effectuer la Location.

Toute contestation doit être envoyée à Getaround dans les 24 heures suivant l'annulation, accompagnée de toutes les preuves pertinentes. Passé ce délai, les Utilisateurs comprennent et acceptent que Getaround n'est pas en mesure de traiter toute contestation.

7.5. Modification de la Location

Le Locataire s'engage à respecter la date, l'heure et le lieu de restitution demandés par (ou convenus avec) le Propriétaire.

Un Locataire souhaitant modifier ou prolonger une Location doit envoyer sa demande via la Plateforme en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour réserver la Voiture initialement. La modification doit être effectuée avant le début de la Location et la prolongation avant la fin de la période initiale de la Location. L'approbation de la demande de modification ou de prolongation varie :

- Si la Réservation instantanée est activée pour la Voiture, la demande du Locataire sera approuvée automatiquement, à condition qu'elle ne réduise pas le Prix de Réservation et que la Voiture soit disponible. Si c'est le cas ou si la Voiture n'est pas disponible, le Propriétaire devra accepter la demande manuellement ;
- Si la Réservation instantanée n'est pas activée pour la Voiture, le Propriétaire devra accepter la demande manuellement.

Si la demande de modification n'a pas été approuvée, le Locataire doit respecter les dates et heures de Location initialement convenues ou annuler la Location. En cas d'annulation, les frais prévus à l'article 7.1 peuvent s'appliquer.
Si la prolongation de la Location n'a pas été formellement approuvée par le Propriétaire via l'Application, le Locataire doit restituer la Voiture à la date et à l'heure initialement convenues. À défaut, les frais prévus à l'article 9.2 s'appliqueront.

8.
Inspections avant et après la Location



Les Locations sont régies par les CGU et complétées par les Contrats de Location disponibles en deux formats :

- **Contrats de Location en format papier** (sauf en Norvège) ;
- **Contrats de Location en format électronique**, via l'Application, et dans ce cas, c'est
  - **une Location Getaround Connect**, c'est-à-dire que les Utilisateurs ne se rencontrent pas et que les Locataires remplissent seuls le Contrat de Location Électronique, ou
  - **une Location sur Rendez-Vous** : le Locataire et le Propriétaire se rencontrent pour remplir le Contrat de Location Électronique via l'Application sur le smartphone du Locataire.

Les Contrats de Location doivent être remplis conjointement par le Propriétaire et le Locataire (ou par le Locataire seul pour les Locations Getaround Connect). Le conducteur secondaire ne peut pas remplir le Contrat de Location.

Que se soit le téléphone du Locataire ou celui Propriétaire qui est utilisé, les deux sont réputés avoir accepté toutes les informations indiquées dans le Contrat de Location, sauf si l'un d'eux en informe expressément Getaround dès que le Contrat de Location est rempli (que ce soit au début et/ou à la fin de la Location).

8.1. Vérification de l'identité de l'Utilisateur

Pour les Locations sur Rendez-Vous avec un Contrat de Location Électronique uniquement : le Propriétaire doit confirmer, via l'Application, que l'identité du Locataire correspond à celle vérifiée par Getaround et lui demander de présenter son permis de conduire pour s'assurer qu'il correspond aux informations collectées par Getaround. Dans le cas où le Locataire possède un permis de conduire étranger, il doit fournir des documents supplémentaires qui seront demandés par Getaround (listés dans le centre d'aide).

Le Propriétaire doit refuser la Location si la personne qui se présente pour partir avec la Voiture n'est pas le Locataire (le conducteur secondaire seul n'est pas admis) ou si le Locataire n'a pas le(s) document(s) requis sur lui, et en informer immédiatement Getaround. Si le Propriétaire ne le signale pas à Getaround, il sera tenu responsable des conséquences d'avoir autorisé cette personne à partir avec sa Voiture.
Le Propriétaire doit s'assurer que le Locataire effectue le processus d'inspection, sinon la Voiture ne sera pas couverte par l'Assurance.

8.2. Processus d'inspection de la Voiture

Le Locataire doit vérifier l'immatriculation de la Voiture et ses plaques d'immatriculation. Le Locataire doit également inspecter l'état de la Voiture et effectuer le processus d'inspection de la Location tel que détaillé dans cet article.

Les Utilisateurs acceptent que Getaround ne procède à aucune des vérifications énumérées dans le présent article et qu'ils en sont entièrement et seuls responsables. Getaround est susceptible d'ajuster les informations déclarées par l'Utilisateur et/ou collectées par le Boîtier Getaround Connect en fonction des éléments découverts et/ou fournis après la Location.

Qu'est-ce qui doit être inspecté et indiqué dans le Contrat de Location ?

Extérieur et l'intérieur de la Voiture, le(s) Utilisateur(s) doit (vent)

- inspecter tous les éléments de la Voiture (carrosserie, sièges, tableau de bord, jantes, accessoires, etc ;)
- prendre des photos de la Voiture sous tous les angles;
- signaler tout dommage déjà présent dans/sur la Voiture et prendre des photos claires et rapprochées des dommages correspondants (y compris les rayures sur la carrosserie de la Voiture)

Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de prendre des photos de la meilleure qualité possible (même si les conditions ne sont pas optimales, comme la nuit ou la pluie).

Le niveau de carburant/énergie et le nombre de kilomètres, le(s) Utilisateur(s) doit(vent)

- indiquer le niveau de carburant/énergie et le nombre de kilomètres parcourus ; et
- prendre une photo du tableau de bord pour conserver la preuve de ces niveaux/kilomètres.

Pour les Locations Getaround Connect pour lesquelles ces informations sont automatiquement fournies par le Boîtier Getaround Connect, l'Utilisateur doit signaler (avec des photos) comme indiqué ci-dessus si les informations ne sont pas correctement collectées par le Boîtier Getaround Connect.

Niveau de propreté (intérieur/extérieur)

- le Propriétaire doit faire de son mieux pour remettre une Voiture propre au Locataire ;
- le Locataire doit restituer la Voiture dans le même état de propreté ;
- si la Voiture est sale lors de l'inspection, le Locataire doit l'indiquer dans le Contrat de Location et prendre en photo la saleté.

Quand toutes les inspections mentionnées au-dessus doivent-elles être réalisées ?

- Au début et à la fin de toutes les Locations ;
- Pour les Contrats de Location en format papier, la Voiture doit être prise en photos à la fin de la Location uniquement si la Voiture n'a pas été rendue dans le même état (c'est-à-dire endommagée ou sale).

Par qui et comment ces inspections doivent-elles être effectuées?

Contrat de Location en format papier

- ➜ Les photos sont prises par le Propriétaire sur son téléphone. Elles sont envoyées à Getaround uniquement dans le cas où la Voiture a été endommagée ou sale pendant la Location;
- ➜ Les Locataires peuvent prendre des photos de la Voiture avec leur téléphone s'ils le souhaitent ;

Les photos doivent être conservées pendant au moins 3 mois après la fin de la Location.
Si la personne qui prend la photo sait qu'elle risque de la perdre, notamment en raison d'un changement de téléphone, il lui incombe de l'envoyer à l'avance à Getaround par e-mail.

- ➜ Si un dommage est constaté sur/dans la Voiture (que ce soit au début ou à la fin de la Location), le Propriétaire et le Locataire décrivent le dommage dans le Contrat de Location et/ou dans la déclaration de sinistre, et signent tous les deux à côté de la description.

Contrats de Location électroniques

- ➜ Le Locataire réalisera le processus d'inspection conformément aux instructions de l'Application (c'est-à-dire prendre les photos, faire tout commentaire qu'il juge nécessaire sur l'état de la Voiture, compléter le relevé kilométrique, le niveau de carburant et le niveau de propreté) ;
- ➜ Si le Locataire ne dispose pas d'une connexion Internet au début de la Location, il doit s'assurer que toutes les informations renseignées (c'est-à-dire les photos prises, le niveau de carburant,...) sont envoyées via l'Application dès que possible, et dans tous les cas dans les 30 minutes suivant la fin du processus d'inspection ;
- ➜ Si l'éclairage et/ou l'emplacement de la Voiture (par exemple, la Voiture est garée contre un mur ou dans un endroit sombre) ne permet pas de prendre des photos clairement visibles au début/à la fin de la Location, ou ne permet pas de vérifier précisément l'état intérieur et/ou extérieur de la Voiture, le Locataire doit tout de même remplir le Contrat de Location (avec les photos obligatoires et l'indication de l'état de la Voiture), puis déplacer la Voiture juste assez pour pouvoir vérifier cet état et prendre des photos parfaitement utilisables.
  Ces photos supplémentaires doivent être envoyées immédiatement à Getaround via l'Application et/ou conservées dans leur téléphone pendant au moins 3 mois. S'il sait qu'il risque de les perdre, notamment en raison d'un changement de téléphone, il lui appartient de les envoyer préalablement à Getaround par email.

8.3. Vérification et signature du Contrat de Location

Le(s) Utilisateur(s) présent(s) lors de la prise en charge de la Voiture vérifie(nt) que toutes les informations figurant sur le Contrat de Location sont correctes et le signe(nt) (sur papier ou électroniquement), engageant ainsi le(s) Utilisateur(s) par ce Contrat de Location.
Pour les Contrats de Location en format papier, le Propriétaire et le Locataire peuvent ajouter

des commentaires lors de l'inspection avant et après la Location, et le Locataire et le Propriétaire doivent signer à côté du commentaire.
Pour les Contrats de Location en format électronique, les Utilisateurs peuvent ajouter des commentaires via l'Application sur la page de la Location concernée pendant l'inspection avant et après la Location.

Une fois que la Location a commencé (c'est-à-dire que le Contrat de Location est signé et que le moteur de la Voiture est démarré), l'état de la Voiture au moment de sa prise en charge ne peut plus être contesté par le Locataire par la suite.
Une fois la Location terminée (c'est-à-dire lorsque le Contrat de Location est signé et que les portes de la Voiture sont verrouillées par le Boîtier Getaround Connect installé dans la Voiture), l'état de la Voiture ne peut plus être contesté par le Locataire par la suite.

Un décalage peut se produire entre la collecte des données par le Boîtier Getaround Connect et leur réception dans les systèmes de Getaround. En cas de divergence entre les données indiquées dans le Contrat de Location et les données collectées par le Boîtier Getaround Connect, ces dernières prévaudront.

Le Propriétaire doit inspecter sa Voiture avant toute utilisation personnelle. Lorsque le Propriétaire démarre la Voiture après une Location, il est considéré comme ayant accepté la Voiture en l'*état*, et supportera les coûts de tout dommage qu'il déclarerait après la Location.

9. Règles et redevances applicables à la Location



Les indemnités/ajustements sont facturés par Getaround soit automatiquement, soit après examen de l'ensemble des informations disponibles (par exemple, photos, commentaires, etc.), sous réserve que la demande ait été soumise dans le délai imparti (le cas échéant).

A défaut d'avoir complété correctement le contrat de location, Getaround ne pourra traiter ces demandes que si l'Utilisateur fournit des justificatifs suffisants.

A défaut d'avoir demandé les indemnités/ajustements et/ou d'avoir fourni les documents demandés dans les délais impartis mentionnés aux articles ci-dessous: Getaround ne procédera pas au recouvrement de l'indemnité, de l'ajustement et/ou du montant de l'amende/de la facture. Le Propriétaire et le Locataire devront trouver un accord directement entre eux, sans intervention de Getaround.

Les indemnités/ajustements ne sont pas dus dans les circonstances suivantes :

- En cas de panne pendant la Location qui n'est pas imputable au comportement du Locataire, aucuns frais de salissures légères, frais de carburant ou indemnités kilométriques ne seront facturés au Locataire (à condition que le Locataire n'ait pas dépassé le forfait kilométrique inclus dans la période de Location initiale) ;
- Si un événement (par exemple, l'immobilisation ou des dommages importants au véhicule) empêche le Locataire de restituer le Véhicule à la date et à l'heure convenues, le Locataire ne sera redevable ni de l'indemnité pour restitution tardive ni

des frais de prolongation de la Location. Le Propriétaire pourra demander d'autres indemnités ;
- Toute augmentation de l'indemnité/de l'ajustement demandé par le Propriétaire résultant d'un retard de paiement de la part du Propriétaire.

Pour les indemnités nécessitant des prestations externes (par exemple, nettoyage ou rapatriement du véhicule) :
- Le Propriétaire doit transmettre à Getaround le devis du prestataire externe pour approbation. Une fois le devis approuvé par Getaround, le Propriétaire peut faire appel au prestataire externe, puis transmettre la facture définitive à Getaround pour remboursement.
  Si le devis n'est pas soumis pour approbation avant la réalisation de la prestation externe, aucune indemnisation ne sera versée.
- Getaround acceptera les devis/factures transmis par le Propriétaire, sous réserve que les prix pratiqués, tant pour la prestation (c'est-à-dire le remplacement) que pour les éventuels matériaux achetés, correspondent aux prix moyens du marché. Getaround procédera à un examen particulièrement attentif lorsque le prestataire est une société affiliée ou un partenaire commercial régulier.

Le Locataire peut enregistrer la plaque d'immatriculation du véhicule sur l'application/le site internet de l'exploitant d'un parking, d'un péage ou d'une borne de recharge, ou de l'autorité compétente, pour les besoins de la Location (par exemple, pour faciliter le paiement des frais de stationnement ou éviter l'émission de contraventions). Le Propriétaire donne son accord à cet effet. Le Locataire doit supprimer l'enregistrement de la plaque d'immatriculation du véhicule à la fin de la Location.

À défaut, le Locataire sera redevable de l'ensemble des frais générés après sa Location.

Les Utilisateurs peuvent contester une indemnité ou un ajustement en transmettant les justificatifs correspondants à Getaround dans un délai de 2 jours ouvrés à compter de la date à laquelle l'indemnisation ou l'ajustement a été appliquée. À défaut de contestation de l'indemnisation ou de l'ajustement dans ce délai, Getaround ne traitera pas la contestation.

9.1. Emplacement de la Voiture à la fin de la Location

Le Locataire doit restituer la Voiture à l'adresse ou à la place de stationnement prépayée demandée par le Propriétaire.

Pour les adresses, si le Locataire ne peut pas se garer à l'adresse demandée, il doit :
- faire de son mieux pour garer la Voiture sur une place de parking gratuite, aussi près que possible de l'adresse demandée, et en tout cas dans un rayon de 400 mètres autour de celle-ci ;
- s'il n'y a que des places de stationnement payantes dans un rayon de 400 mètres, le Locataire doit se garer le plus près possible de l'adresse demandée, payer 2 heures de stationnement et informer le Propriétaire (par message) ainsi que Getaround qu'il s'agit d'une place de stationnement payante et de l'endroit où la Voiture est garée dans les 30 minutes suivant la fin de la Location.

Pour les places de stationnement réservées et prépayées, que ce soit dans des parkings privés ou dans la rue, si le Locataire ne peut pas se garer à l'endroit demandé par le Propriétaire, il doit :

- ➜ contacter le Propriétaire pour l'informer que la place de parking prépayée n'est pas disponible et pour convenir ensemble de l'endroit où se garer (de préférence via l'Application ou par message et le message doit être conservé par le Locataire pendant 1 mois après la fin de la Location).
- ➜ si le Propriétaire n'est pas joignable, le Locataire devra trouver une place de parking alternative aussi proche que possible de celle demandée (et dans tous les cas, dans un rayon de 400 mètres). Le Locataire doit faire de son mieux pour trouver une place de stationnement gratuite et s'il n'y en a pas, le Locataire doit payer 2 heures de stationnement et informer le Propriétaire (par message) ainsi que Getaround de l'endroit où la Voiture est garée (c'est-à-dire son adresse, et indiquer si la Voiture est garée sur une place payante) dans les 30 minutes suivant la fin de la Location.

ⓘ Le Locataire doit toujours garer la Voiture sur une place de stationnement autorisée pour les 48 heures à venir (par exemple, pas devant une sortie de garage, sur une place de livraison, sur une place devenant interdite dans les 48 heures à venir, etc).

Si toutes ces conditions sont remplies, aucun frais de stationnement ne sera facturé au Locataire. Le Propriétaire sera responsable de tous les frais de stationnement applicables après les 2 heures suivant la fin de la Location, ainsi que de tous les frais connexes (y compris la mise en fourrière) après les 48 heures suivant la fin de la Location.

Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, le Locataire devra s'acquitter de tous les frais de stationnement et de mise en fourrière (le cas échéant) pendant les 48 heures qui suivent la fin de la Location, sauf si:

- ❖ les instructions de retour et les conseils fournis par le Propriétaire n'étaient pas clairs et le Locataire a respecté toutes les autres règles énoncées dans le présent article ;
- ❖ la Voiture a été mise en fourrière dans les 48 heures suivant la fin de la Location mais en raison de circonstances exceptionnelles et imprévisibles ;
- ❖ les frais de stationnement et/ou de mise en fourrière augmentent à cause du Propriétaire. Dans ce cas, les frais supplémentaires ne seront pas à la charge du Locataire.

Si le Locataire a ramené la Voiture à plus de 400 m de l'adresse demandée ou pas sur la place de stationnement prépayée et réservée, il peut se voir facturer des frais de rapatriement pour dédommager le Propriétaire d'avoir dû ramener la Voiture à l'endroit demandé.

Distance entre l'endroit demandé/convenu et l'adresse de restitution (n.b. la distance est calculée sur la base de la distance aérienne et non en prenant en compte la distance par la route/à pied)	**Frais facturé au Locataire**	**Compensation versée au Propriétaire**
Pour les adresses de retour : de 400 m à 1,99 km Pour les places de stationnement réservées et prépayées dans les parkings privés : garée dans le bon parking mais pas sur la bonne place de stationnement. Pour les places de stationnement prépayées et réservées dans la rue : pas garée sur la place de stationnement demandée mais dans un rayon de	35 € / 350 kr	20 € / 200kr

400 m autour de la place de stationnement demandée.		
Pour les places de stationnement prépayées et réservées dans les parkings privés : à l'extérieur du parking et dans un rayon de 1,99 km autour de l'adresse du parking privé demandé. Pour les places de stationnement réservées et prépayées dans la rue: de 400 m à 1,99 km	50 € / 500kr	30 € / 300kr
2km à 9,99km	90 € / 900 kr	50 € / 500kr
10 km à 19,99 km	190 € / 1 900 kr	100 € / 1.000 kr
Plus de 20 km	260 €/2 600 kr **OU** Frais de rapatriement réels + 60 €/600 kr **le plus élevé des deux étant celui retenu**	200 €/2.000kr **OU** Frais de rapatriement réels **le plus élevé des deux étant celui retenu**

En France, pour le rapatriement d'un Véhicule sur une distance supérieure à 20 km, les frais de rapatriement seront plafonnés à 0,90 € par kilomètre pour un Véhicule roulant et à 1,80 € par kilomètre pour un Véhicule non roulant. Les frais réels de rapatriement seront facturés au Locataire, dans la limite du plafond applicable.

Le Propriétaire dispose de 2 jours ouvrés après la fin de la Location pour en faire la demande.

9.2. Date et heure de retour

Le Locataire doit restituer la Voiture à la date et à l'heure convenues. Une tolérance pour les 29 premières minutes, en Norvège, et 59 premières minutes, dans les autres pays, après l'heure initialement convenue est accordée par Getaround.

A défaut, après ces 29 premières minutes, en Norvège, et 59 premières minutes, dans les autres pays, de période de grâce,, Getaround facturera le Locataire des montants suivants pour couvrir la période pendant laquelle le Locataire a gardé la Voiture plus longtemps qu'initialement réservé :

En Norvège:

- des frais de restitution tardive de 15 €/150 kr (jusqu'à un maximum de 360 €/3 600 kr) pour chaque heure commencée au-delà de l'heure initialement prévue pour la Location (jusqu'à un maximum de 24 heures). Le Propriétaire recevra 10 €/100 kr (jusqu'à un maximum de 240 €/2 400 kr);
- le Prix de Réservation additionnel, tel que fixé avant le début de la Location, dû pour la durée de Location supplémentaire;

- le coût du Rachat de Franchise choisi pour la durée supplémentaire correspondante (le cas échéant).

Dans les autres pays:

- de 1 heure à 3 h 59 de retard : des frais de restitution tardive de 15 €/150 kr (dont 10 €/100 kr seront versés au Propriétaire), auxquels s'ajoutent le Prix de Réservation additionnel (tel que fixé avant le début de la Location) et le coût des Options de Protection applicables à la durée de Location supplémentaire ;
- à partir de 4 heures de retard : des frais de restitution tardive de 60 €/600 kr (dont 40 €/400 kr seront versés au Propriétaire), auxquels s'ajoutent le Prix de Réservation additionnel (tel que fixé avant le début de la Location) et le coût des Options de Protection applicables à la durée de Location supplémentaire.

En cas de retard et dans le cas où le Locataire ne répond pas aux messages du Propriétaire, le Propriétaire doit en informer Getaround immédiatement et déclarer la Voiture comme volée conformément à l'article 11.1.

Les conditions suivantes régissent l'application des frais de restitution tardive et des frais de Location supplémentaires :

- ➜ Pour les Locations Getaround Connect, ces frais s'appliquent automatiquement. S'ils ne sont pas appliqués automatiquement, le Propriétaire dispose de 2 jours ouvrés après la fin de la Location pour en faire la demande.
- ➜ Pour les Locations sur Rendez-Vous, le Propriétaire doit en faire la demande à Getaround dans les 2 jours ouvrés suivant la fin de la Location.

9.3. Ajustement de carburant et de l'énergie

Le coût du carburant/de l'énergie n'est pas inclus dans le Prix de la Réservation.

Lors de l'inspection au début et à l'issue de la Location, le niveau de carburant/d'énergie doit être vérifié et des photos de la jauge doivent être prises (article 8.2). Le Locataire peut signaler via l'Application une différence entre la jauge et le niveau vérifié par le Boîtier Getaround Connect.
Le niveau de carburant/électricité déclaré doit être arrondi au niveau de 5 % le plus proche (inférieur ou supérieur).

L'énergie est facturée pour chaque segment de 10% manquant (à l'exception du segment 80-100 % qui ne sera jamais facturé/remboursé au Propriétaire ou au Locataire), tandis que le carburant manquant est facturé sans appliquer de segments.

- Si le Locataire restitue effectivement la Voiture avec plus de carburant/énergie qu'au le début de la Location, Getaround remboursera au Locataire le prix du carburant indiqué dans cet article ou le prix de l'énergie indiqué dans cet article et le montant correspondant sera déduit des Revenus du Propriétaire.

- Si le Locataire restitue effectivement la Voiture avec moins de carburant/d'énergie qu'au début de la Location, Getaround facturera au Locataire:
  - le prix du carburant indiqué dans cet article ou le prix de l'énergie indiqué dans cet article et paiera le montant correspondant au Propriétaire ; et
  - les frais de remise à niveau du réservoir suivants :

- 0,90 € / 9kr par litre manquant pour le carburant, dont 0,50 € / 5kr par litre manquant seront versés au Propriétaire ;
- 3 € / 30 kr par 10 % d'énergie manquante, dont 2 € / 20 kr par énergie manquante seront versés au Propriétaire.

Les ajustements de carburant/énergie et les frais de recharge (le cas échéant) s'appliquent comme suit :

- **Pour les Locations Getaround Connect avec contrôle automatique du niveau de carburant/énergie** et les Locations sur Rendez-Vous lorsque Getaround connaît la taille du réservoir ou la capacité de la batterie de la Voiture, les ajustements et frais sont facturés automatiquement. S'ils ne sont pas facturés automatiquement, le Propriétaire dispose de 2 jours ouvrés après la fin de la Location pour en faire la demande ;
- **Pour les Locations Getaround Connect avec contrôle manuel du niveau de carburant/énergie et les Locations sur Rendez-Vous lorsque Getaround ne connaît pas la taille du réservoir ou la capacité de la batterie de la Voiture**, le Propriétaire ou le Locataire dispose de 2 jours ouvrés après la fin de la Location pour en faire la demande.

Le Locataire supportera le coût de la recharge en cours de route effectuée à l'aide du badge/carte du Propriétaire.

Le Propriétaire dispose de 30 jours après la fin de la Location pour demander à Getaround d'obtenir du Locataire le remboursement des frais de charge en fournissant la facture correspondante. Getaround facturera ensuite au Locataire les frais de chargement correspondants.

9.4. Kilométrage

Si le nombre de kilomètres parcourus dépasse le forfait kilométrique (c'est-à-dire la somme du Kilométrage Inclus et du Pack Kilométrique, le cas échéant), le Locataire paiera des frais kilométrique additionnels selon un prix fixé par kilomètre additionnel parcouru qui est indiqué dans le processus de Réservation et sur le Contrat de Location.

Une partie des frais kilométriques additionnels facturés au Locataire sera versée au Propriétaire comme suit :

		Catégorie "Eco"	Catégorie "Confort"	Catégorie "Premium"	Catégorie "Prestige"
Allemagne, Belgique, Espagne, France	Toutes les Voitures, sauf les vans aménagés, minibus et utilitaires	0,15€	0,18€	0,23€	0,41€
	Vans aménagés, minibus, utilitaires	0,21€	0,23€	0,25€	/
Norvège	Toutes les Voitures, sauf les camping-cars, vans aménagés, minibus et utilitaires	2,35kr	2,78kr	3,55kr	3,55 kr

	Camping-cars, vans aménagés, minibus, utilitaires	3,20kr	3,64kr	3,97kr	3,97 kr

Getaround facturera au Locataire l'indemnité kilométrique et versera les montants correspondants au Propriétaire dans les conditions suivantes :

- Pour les Locations Getaround Connect, elle est facturée automatiquement. Si elle n'est pas facturée automatiquement, le Propriétaire dispose de 2 jours ouvrés après la fin de la Location pour en faire la demande ;
- Pour les Locations sur Rendez-Vous, le Propriétaire dispose de 2 jours ouvrés après la fin de la Location pour en faire la demande.

9.5. Frais de nettoyage et pour non-respect du caractère non-fumeur d'une Voiture

- Le Locataire doit rendre la Voiture dans le même état de propreté qu'au début de la Location.
- Le Locataire n'est pas autorisé à fumer dans une Voiture non-fumeur.

Getaround comparera les photos prises par le Locataire lors de l'inspection au début et à l'issue de la Location et prendra également en compte la déclaration potentielle de salissures du Locataire et/ou du Propriétaire, afin d'évaluer si la Voiture a été salie pendant la Location.

Les salissures normales présentes malgré les efforts manifestes du Locataire pour maintenir la Voiture propre ne seront pas facturées au Locataire.

A défaut, les compensations suivantes s'appliqueront en fonction du niveau/de la nature des salissures (la description est uniquement indicative et non exhaustive) :

	Frais facturés aux Locataires	Indemnité versée aux Propriétaires
Non-respect du caractère non-fumeur	30 € / 500 kr	25 € / 450 kr
Salissures légères le Propriétaire peut nettoyer la Voiture rapidement sans avoir besoin d'un équipement ou d'un produit spécifique.	10 € / 150 kr	10 € / 150 kr
Salissure moyenne le Propriétaire devra utiliser un équipement ou un produit spécifique et/ou passer beaucoup de temps à nettoyer la Voiture.	25 € / 350 kr	20 € / 300 kr

Salissure importante le Propriétaire devra investir beaucoup de temps et/ou d'efforts et devra utiliser un équipement spécialisé pour le nettoyer.	70 € / 800 kr	50 € / 600 kr
Nettoyage professionnel nécessaire le Propriétaire doit envoyer le devis à Getaround pour validation et la facture correspondante dans les 10 jours suivant la fin de la Location.	Le montant de la facture de nettoyage professionnel	Le montant de la facture de nettoyage professionnel

Getaround facturera au Locataire et versera au Propriétaire la compensation pour salissures et/ou non-respect du caractère non-fumeur, à condition que le Propriétaire en ait fait la demande à Getaround dans les 2 jours ouvrés suivant la fin de la Location.

9.6. Frais en cas de contravention ou de stationnement impayés

Le Locataire est responsable de toutes les contraventions et frais de stationnement commis/générés pendant la Location ou par un manquement aux règles définies à l'article 9.1 (contraventions et frais de fourrière), qu'ils soient émis par une autorité publique, une société privée, un gestionnaire de parking ou un organisme public.

Si le Propriétaire reçoit une contravention ou une facture de stationnement impayée, il doit :

- **Pour les amendes et les mises en fourrière:** payer directement les frais et/ou les amendes à l'autorité publique ou privée ;
- **Pour les contraventions:** informer l'autorité publique ou privée que le Propriétaire ne devrait pas être celui qui paie les frais et/ou les contraventions, et communiquer à cette autorité l'identité du Locataire pour qu'il paie directement.

La preuve du paiement doit être fournie à Getaround et le Locataire sera facturé :

- du coût de la contravention/facture commis/généré par le Locataire et payé par le Propriétaire ;
- de 15 €/150 kr de frais pour la gestion des contraventions, dont 10,50 €/105 kr seront versés au Propriétaire.
  Exception : la redevance pour la gestion des contraventions ne s'applique pas:
  - ❖ lorsque le Locataire se gare dans un parking qui facture automatiquement le Propriétaire (par exemple après lecture du numéro de plaque d'immatriculation de la Voiture) et s'il n'existe pas de système permettant au Locataire de payer directement dans le parking ;
  - ❖ pour les coûts liés à l'utilisation des péages.

Que ce soit le Propriétaire ou le Locataire qui n'a pas correctement procéder au paiement ou à la transmission des informations, l'Utilisateur défaillant paiera l'augmentation des coûts/amendes.
En Norvège, le Locataire est responsable du paiement de la première augmentation de la contravention pour stationnement en raison de son retard de paiement lorsque le Propriétaire n'était pas en faute.

Lorsque le Locataire est identifié directement par un système automatisé connecté à l'autorité chargée des infractions routières, sans que le Propriétaire ait à identifier

manuellement le Locataire, aucun frais de gestion ne sera facturé au Locataire ni versé au Propriétaire.

Getaround facturera au Locataire et versera au Propriétaire le montant de la contravention/facture et les frais de gestion des contraventions uniquement sur demande du Propriétaire dans les délais suivants :

- 60 jours après la fin de la Location pour les factures de stationnement ;
- un an après la fin de la Location pour les contraventions ;
- En Espagne, si le Locataire n'a pas de permis de conduire espagnol, le Propriétaire doit envoyer la contravention à Getaround dans les 5 jours suivant sa réception. Le Propriétaire accepte que le partenaire sélectionné par Getaround prenne en charge le traitement de la contravention auprès de l'autorité locale.

9.7. Péages

Tous les coûts liés à l'utilisation des péages pendant une Location sont à la charge du Locataire.

Dès réception de l'avis de contravention, le Propriétaire doit :

- payer dès que possible (pour essayer de bénéficier d'une réduction, si possible) le coût du péage et la pénalité pour non-paiement (le cas échéant) **; ou**
- Identifier le Locataire auprès de l'autorité.

Pour tous les coûts associés à l'utilisation des péages pour lesquels un paiement a été effectué via la Plateforme (c'est-à-dire que le Propriétaire a payé et que Getaround débite le Locataire suite à la demande du Propriétaire), le Locataire se verra facturer des frais administratifs de péages correspondant à 10% des coûts totaux des péages.

Getaround facturera au Locataire et versera au Propriétaire :

- tous les coûts liés à l'utilisation de péages pendant une Location, à condition que le Propriétaire en fasse la demande dans les 90 jours suivant la fin de la Location;
- les frais administratifs de péages, à condition que le Propriétaire en fasse la demande dans les 2 jours ouvrés suivant la fin de la Location.

9.8. Voitures électriques Getaround Connect

Pour les Voitures électriques équipées d'un Boîtier Getaround Connect qui doivent être ramenées à un emplacement de stationnement réservé avec une borne de recharge:

le Locataire doit brancher la Voiture sur sa borne de recharge au début de l'inspection de fin de Location.

Si le Locataire a des difficultés à brancher la Voiture à la borne de recharge, il doit le signaler et détailler (avec photos/description) les difficultés qu'il a rencontrées via l'Application (par exemple, câble manquant, câble qui ne se connecte pas,...). Ces informations sont essentielles pour que le Propriétaire puisse remédier au problème avant le début de la prochaine Location.

A défaut de signaler les difficultés rencontrées ou de fournir des informations suffisantes décrivant les difficultés rencontrées, le Locataire sera facturé 20 € / 200 kr (dont 15 € / 150 kr seront versés au Propriétaire).

Getaround facturera au Locataire et versera au Propriétaire cette compensation, à condition que le Propriétaire en fasse la demande dans les 2 jours ouvrés suivant la fin de la Location.

10. Assurance et Assistance Routière



10.1. Assurance

10.1.1. Couverture d'Assurance

Les Locations sur la Plateforme incluent la souscription à la police d'assurance par les Utilisateurs. L'Assurance couvrant la Location peut être soit l'Assurance sélectionnée par Getaround (AXA en France, Allianz en Allemagne, Belgique et Espagne, et If en Norvège), soit une assurance tierce souscrite par le Propriétaire. Le Locataire peut vérifier si la Voiture est couverte par l'Assurance sélectionnée par Getaround en consultant la section relative à l'assurance dans l'Annonce.

Getaround agit uniquement en tant qu'intermédiaire en proposant de tels produits d'assurance aux Utilisateurs et n'assure pas directement les Locations.

La couverture d'assurance commence et se termine à l'heure à laquelle le Locataire prend et rend la Voiture (la date et l'heure indiquées sur le Contrat de Location faisant foi).
En cas de divergence entre la date et l'heure indiquées sur le Contrat de Location et la date et l'heure relevées par le Boîtier Getaround Connect, ces dernières prévalent.

Les conditions de l'Assurance peuvent être consultées ici sur la Plateforme. Getaround invite tous les Utilisateurs à les lire pour être informés de la couverture exacte de l'Assurance, mais voici un résumé de ses principes clés :

☂ Qu'est-ce qui est couvert ?

- ✓ Les dommages à la carrosserie de la Voiture, l'incendie ou le vol, commis par le Locataire ou par un tiers, jusqu'à 75.000 €/1.000.000 kr ;
- ✓ Dommages corporels du Locataire (uniquement en France, en Belgique et en Norvège, et lorsque le Locataire est responsable du dommage) ;
- ✓ Dommages causés à un tiers et/ou à sa voiture (assurance responsabilité civile) ;
- ✓ Force majeure, sauf en Espagne où les cas de force majeure sont couverts par le Consorcio de Compensación de Seguros.

✓ Tout équipement additionnel fixe ou bagages jusqu'à 40.000 kr, tel que les rails de vélo, télévision, vêtements (uniquement en Norvège pour les campings-cars).

☂ Spécificités

France	❖ Les Voitures de plus de 12 mois ou en leasing sont couvertes pour leur valeur évaluée par un expert ; ❖ Les Voitures de moins de 12 mois sont couvertes pour leur valeur d'achat jusqu'à un maximum de 50.000 euros en cas de vol, d'incendie, de catastrophe naturelle et de dommages ; ❖ Si le Propriétaire ne peut pas fournir de preuve de la valeur d'achat de la Voiture, l'indemnisation sera limitée à 70 % du prix catalogue connu du fabricant pour le modèle de la Voiture le jour de son achat, jusqu'à un maximum de 50.000 euros.
Norvège	❖ Les Voitures âgées de moins de 12 mois, ayant un kilométrage inférieur à 15.000 kilomètres et dont le montant de la réparation des dommages survenus pendant la Location a été évalué à plus de 60 % de la valeur d'achat de la Voiture, seront couvertes pour leur valeur d'achat (à l'exception des Voitures en leasing qui sont couvertes pour leur valeur sur le marché); ❖ La tente de toit est considérée comme un équipement de galerie de toit et est couverte jusqu'à 40 000 NOK en cas de dommages et de vol, à condition qu'elle soit correctement et solidement fixée et verrouillée sur le toit de la Voiture et correctement sécurisée pendant la conduite. La couverture s'applique uniquement si la valeur de remplacement de la Voiture est égale ou supérieure à 80 000 NOK.
Dans les autres pays	Les Voitures sont couvertes pour leur valeur de vente estimée le jour où le dommage est indemnisé par l'Assurance. Si la Voiture est en leasing, l'Assurance ne couvre pas la "protection garantie des actifs" (c'est-à-dire toute indemnité qui serait applicable en vertu du contrat de leasing signé par le Propriétaire en cas de vol ou de dommages irréparables de la Voiture).

10.1.2. Exclusion ou déchéance de l'Assurance

Si l'Assurance ne s'applique pas ou est déchue à la suite des actions d'un Utilisateur, ce dernier sera responsable de la valeur totale des dommages (sans qu'aucune Protection (Limitée, Essentielle ou Premium) ne s'applique au Locataire), sauf lorsqu'une indemnisation forfaitaire est due conformément à l'article 11.3.2 ou qu'une majoration de Franchise est due conformément à l'article 10.1.4 .

Exclusions (l'Assurance ne s'applique pas dans les cas énumérés dans la police d'Assurance, notamment)

✖ Dommages intérieurs ;
✖ Dommages aux accessoires intérieurs et extérieurs ;
✖ Dommages causés uniquement à la jante, à l'enjoliveur ou au pneu ;
✖ Remplacement des clés perdues ;
✖ Le Contrat de Location n'a pas été complété en raison de la faute du Locataire ;

- ✖ les pannes, les défaillances du moteur ou tout autre dommage mécanique non visible (à l'exception de l'erreur de carburant en France et en Norvège lorsqu'elle est à l'origine de la panne de la Voiture, dans ce cas, l'Assurance s'applique)
- ✖ En dehors du champ d'application de la police d'assurance (par exemple, lorsque le dommage a eu lieu dans un pays où l'Assurance ne s'applique pas) ;
- ✖ Si le Locataire abandonne la Voiture sans avoir complété intégralement la procédure d'inspection de fin de Location conformément à l'article 8.2. ou si le Locataire gare la Voiture à la fin de la Location dans un endroit où elle risque d'être endommagée (par exemple, laissée sur un rond-point, garée juste à côté de la sortie d'un chantier de construction, etc).
  Dans ce cas, tout dommage causé à la Voiture, que ce soit pendant la Location ou après qu'elle soit terminée (et jusqu'à ce que le Propriétaire vienne chercher la Voiture), sera entièrement à la charge du Locataire. En outre, le Locataire se verra facturer, le cas échéant, les frais de rapatriement conformément à l'article 9.1 ;
- ✖ Si le Locataire prend la Voiture avant l'heure de début de la Location (pour les Locations sur Rendez-Vous) ou la rend après l'heure de la Location (sans avoir complété l'inspection de fin de la Location), même si le dommage s'est produit pendant la période de Location ;
- ✖ Si le Locataire utilise la Voiture comme un taxi ou comme tout autre type de transport rémunéré, ou des activités de coursier, sportives, dans le secteur divertissement. La sous-location ou le prêt de voiture à titre gratuit ou onéreux par le Locataire sont interdits. Le covoiturage (c'est-à-dire l'utilisation partagée d'une voiture avec d'autres passagers pour se rendre à une destination commune) sans rémunération mais avec partage des frais, est autorisé;
- ✖ Locations de plus de 30 jours. Pour prolonger une Location au-delà de 30 jours, le Locataire et le Propriétaire doivent signer un nouveau Contrat de Location. La durée totale d'une série de Locations consécutives ne peut jamais dépasser 3 mois ;
  En Norvège, les Locations ne peuvent pas dépasser 90 jours. Pour prolonger une Location au-delà de 90 jours, le Locataire et le Propriétaire doivent signer un nouveau Contrat de Location. Toutefois, aucune limitation n'est prévue quant à la durée totale d'une série de Locations consécutives.
- ✖ Toutes les conditions des CGU ne sont pas respectées, notamment les conditions d'éligibilité de l'Utilisateur et de la Voiture, le processus de Réservation, la vérification de la Location et les conditions énoncées à l'article 8.2.

Déchéance (l'Assurance aurait dû s'appliquer mais elle est déchue en raison des circonstances)

- ■ Le Locataire utilise la Voiture de manière anormale ou a un comportement illégal ou répréhensible (par exemple, conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues), tente de dissimuler le dommage, de le réparer par ses propres moyens ou aggrave le dommage existant par son action;
- ■ Impact d'armes à feu ;
- ■ Explosion de la Voiture ;
- ■ Les dommages causés par une intervention volontaire, un événement intentionnel ou une cause prévisible (par exemple, nettoyer la Voiture avec un outil dommageable, entrer dans un parking et heurter la barre de hauteur maximale alors que la Voiture la dépasse) ;
- ■ Voiture abandonnée sans avoir complété l'inspection de fin de Location.
- ■ le Locataire et/ou tout conducteur additionnel ne dispose pas d'un permis de conduire délivré par un pays de l'Union européenne ou d'un permis de conduire international, et que son permis de conduire n'est pas accompagné d'une traduction certifiée, le

Locataire reste redevable de l'intégralité des frais de réparation jusqu'à la fourniture de cette traduction (en France uniquement).

10.1.3. Couverture de la Protection

La Franchise est le montant maximum que le Locataire paie pour les réparations si un dommage a eu lieu pendant la Location, qu'il ait été causé par le Locataire, par un tiers non identifiable ou par un tiers qui n'a pas signé le constat amiable d'accident ou qui n'a pas d'assurance couvrant le dommage.

En cas d'accident avec un tiers,

- Si le tiers est identifié et assuré : le Locataire sera responsable à hauteur de la Franchise jusqu'à ce que la procédure à l'encontre de ce tiers ait abouti et que les sommes dues par celui-ci aient été recouvrées par l'Assurance. Une fois que l'Assurance a perçu le montant dû auprès de la compagnie d'assurance du tiers, Getaround rembourse le Locataire, sauf en Allemagne où le Locataire devra contacter directement le tiers pour être remboursé ;
- Si le tiers ne peut être identifié ou n'est pas assuré ou si le constat amiable d'accident n'a pas été entièrement et correctement rempli par le Locataire, le Locataire paie la valeur des dommages jusqu'au montant de la Franchise et l'Assurance paie le reste.

Le Locataire peut soit conserver la Protection Limitée (c'est-à-dire la Franchise standard), soit souscrire à la Protection Essentielle ou Premium (lorsqu'elles sont disponibles) (ci-après conjointement désignées la "**Protection**"). Le niveau de Protection choisi est indiqué sur le Contrat de Location.

Les Protections Essentielle et Premium (ou Franchise réduite) (ensemble dénommées les « Options de Protection ») constituent une option permettant de réduire le montant de la Franchise et peuvent être ajoutées lors de la Réservation ou à tout moment avant le début de la Location via le Compte du Locataire.
Les Options de Protection sont remboursables jusqu'au quatorzième jour suivant leur souscription par le Locataire et avant le début de la Location. Une fois la Location commencée, les Options de Protection ne sont pas remboursables.

Que couvrent les Options de Protection ?

- ✓ En Norvège et en Espagne, elles s'appliquent à tous les dommages causés à la Voiture pendant la Location.
- ✓ Pour tous les autres pays, s'il y a deux dommages au cours de la même Location, elles s'appliqueront au dommage dont les frais de réparation sont les plus élevés et le second dommage sera couvert par le montant total de la Franchise (sans qu'aucune Option de Protection ne s'applique).

Quand les Options de Protection ne sont-elles pas disponibles ?

- ✖ Dans les cas où des situations spécifiques augmentent le risque pour la Location concernée (comme l'âge du Locataire, son historique de Location sur la Plateforme ou la catégorie de la Voiture) ;
- ✖ Si la Voiture est couverte par une assurance externe et non par le contrat d'Assurance, en Espagne. Le Locataire peut vérifier si la Voiture est couverte par

l'Assurance sélectionnée par Getaround en consultant la section relative à l'assurance dans l'Annonce.

- ✖ Pour toute Voiture louée à La Réunion, l'Option de Protection Premium ne sera pas disponible.

10.1.4. Exclusion de la Protection

Le comportement du Locataire peut entraîner la perte des Options de Protection souscrites ou la majoration de la Protection Limitée (ou Franchise standard).

Les Options de Protection ne s'appliquent pas ou sont exclues dans les situations suivantes :

- ✖ Lorsqu'une majoration de la Franchise standard s'applique ;
- ✖ En cas de vol de la Voiture avec restitution des clés ;
- ✖ En cas d'erreur de carburant en France ;
- ✖ Le processus d'inspection au début et/ou à la fin de la Location n'est pas correctement complété par le Locataire (par exemple, la Voiture n'est pas entièrement prise en photo, la Voiture ne peut pas être identifiée sur les photos ou la qualité des photos est si mauvaise que l'état de la Voiture ne peut pas être vérifié) ;
- ✖ Si le Locataire réalise deux Locations consécutives avec la même Voiture ou deux Locations avec la même Voiture en l'espace d'un mois, l'une avec une Option de Protection et l'autre sans, et qu'un dommage survient au cours de l'une des Locations ;
- ✖ Pour les dommages causés à la clé, au badge/carte de stationnement, à la batterie et à l'intérieur de la Voiture (c'est-à-dire brûlure de cigarette/trou, dommages au tableau de bord ou à l'intérieur de la portière) qui sont soumis au paiement d'une indemnisation forfaitaire comme indiqué à l'article 11.3.2 ;
- ✖ Une fausse déclaration est faite sur un élément impactant la décision de l'Assurance de couvrir le dommage ;
- ✖ Le Locataire utilise la Voiture de manière anormale ou a un comportement illégal ou répréhensible (par exemple, conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues), tente de dissimuler le dommage, de le réparer par ses propres moyens ou aggrave le dommage existant par son action.

Dans les situations susmentionnées, les Options de Protection souscrites par le Locataire ne s'appliquent pas, la Protection Limitée (majorée ou non) ou l'indemnisation forfaitaire mentionnée à l'article 11.3.2 s'applique.

10.1.5. Franchises spécifiques et autres frais

Dans tous les pays, les Protections Limitées seront majorées dans les situations suivantes (sauf pour les Locations couvertes par l'Assurance tiers souscrite par le Propriétaire. Dans ce cas, seule la Protection Limitée s'appliquera) :

- ❖ 2.200 € pour la France
  - ■ Locataire qui, au moment du sinistre, est titulaire d'un permis de conduire depuis moins de deux ans ;
  - ■ Locataire âgé de moins de 18 ans au moment de l'accident ;
  - ■ Le conducteur secondaire non enregistré a eu l'accident.

  Cette Franchise de 2.200 € est cumulable, tant avec les situations dans cette liste

qu'avec la Protection Limitée.
Au-delà du montant cumulé des Franchises applicables, l'Assurance s'applique.
Exemple, un Locataire peut se voir appliquer la Franchise de 1.100€ pour un sinistre + 2.200€ si le Locataire a le permis depuis moins de 2 ans + 2.200€ si le Locataire a moins de 18 ans.

- 3.200 € pour la France et jusqu'à 3.000 €/12.000 kr pour les autres pays

  - Vol de la Voiture sans possibilité pour le Locataire de rendre la clé.

  Au-delà du montant de cette Franchise majorée, l'Assurance s'applique.

  Cette Franchise majorée de 3.200 € n'est pas cumulable avec la Protection Limitée.

En Norvège, une Franchise spécifique de 2,500 kr s'appliquera en cas de bris de glace causé à une Voiture au cours d'une Location, quelle que soit sa catégorie.

Si le Locataire abandonne le Véhicule sans effectuer l'état des lieux de fin de Location, Getaround facturera au Locataire jusqu'à 3 200 € en France et jusqu'à 3 000 €/12 000 kr dans les autres pays afin de couvrir les frais liés aux dommages et au rapatriement (le cas échéant). Si le montant facturé ne couvre pas l'intégralité des frais liés aux dommages et au rapatriement, le Propriétaire est en droit de réclamer directement au Locataire le montant restant dû.

10.2. Assistance Routière

L'Assistance Routière est disponible pour les Locataires qui louent une Voiture via Getaround. Les Locataires qui utiliseraient l'Assistance Routière d'un fournisseur de services autre que celui fourni par Getaround supporteront tous les coûts associés.

Dans tous les pays, sauf en Norvège, l'Assistance Routière: (i) organise la réparation de la Voiture sur le bord de la route ou son remorquage jusqu'au garage le plus proche; (ii) organise le transport du Locataire et de ses passagers jusqu'à leur domicile ou la poursuite de leur voyage en un seul lieu; (iii) fournit une voiture de remplacement uniquement lorsque le Locataire a pris une Option de Protection; (iv) prend en charge les frais encourus par le Propriétaire pour se rendre au garage où la Voiture a été prise en charge.
En Norvège, l'Assistance Routière : (i) organise la réparation sur le bord de la route de la Voiture ou son remorquage jusqu'au garage le plus proche et (ii) fournit une voiture de remplacement.
Si aucune voiture de remplacement n'est disponible, le Locataire devra organiser lui-même son trajet et transmettre les reçus originaux à Getaround pour être remboursé des coûts engagés. Seules les dépenses raisonnables permettant d'atteindre une destination seront pris en charge par l'Assurance, en prenant en compte la distance entre le lieu de l'accident/panne et la destination. L'Assurance/l'Assistance Routière et/ou Getaround se réserve également le droit de contester la destination choisie et les moyens utilisés pour s'y rendre si ceux-ci apparaissent comme étant déraisonnables sur le plan pratique et/ou économique.

Les conditions générales de l'Assistance Routière peuvent être consultées ici.

En cas de panne, le Propriétaire autorise Getaround et l'Assistance Routière à réparer la Voiture jusqu'à €200/3.000 kr afin que le Locataire puisse poursuivre sa Location. Ces frais seront facturés au Propriétaire, à moins qu'il ne soit prouvé qu'elle est due à une mauvaise

utilisation de la Voiture par le Locataire. Les réparations pourront notamment être (sans que cette liste soit exhaustive) un changement de batterie, la réparation d'une crevaison d'un pneu, le remplacement d'un pneu, le remplacement d'un feu, le remplissage d'huile ou d'un autre liquide (comme AdBlue®) ou d'autres réparations ou remplacements de pièces détachées qui pourraient être effectués en moins d'une heure sur place ou dans l'atelier du prestataire de l'Assistance Routière.

Si la Voiture est conduite en dehors d'un pays autorisé (listé ici), la Location ne sera pas couverte par l'Assistance Routière.

11. Dommages



Le Locataire s'engage à prendre le plus grand soin de la Voiture et à la rendre dans le même état que celui dans lequel il l'a prise. Le Locataire est responsable de tout dommage causé à la Voiture pendant la durée de la Location, c'est-à-dire à partir du moment où il l'a prise jusqu'au moment où il l'a rendue, qu'il l'ait causé ou non (sauf s'il a été causé par un tiers avec lequel un constat amiable d'accident a été dûment rempli et signé).

En cas de dommage causé ou constaté par le Locataire pendant la Location, le Locataire doit le signaler au Propriétaire conformément à l'article 11.1 et contacter l'Assistance Routière si le dommage l'empêche de poursuivre la Location, conformément à l'article 10.2. Toute réparation effectuée par le Locataire sans l'accord écrit préalable du Propriétaire ne sera pas couverte par l'Assurance et restera à la charge du Locataire.

En cas d'alerte concernant un niveau insuffisant d'huile, de liquide de refroidissement, de liquide lave-glace ou d'AdBlue, une pile de clé faible, la pression des pneus ou des ampoules grillées, le Propriétaire autorise le Locataire à acheter le produit nécessaire répondant aux préconisations du constructeur du Véhicule, à condition que cet achat soit nécessaire pour poursuivre la Location. Le coût de ce produit sera facturé au Propriétaire et remboursé au Locataire, sous réserve que le Locataire fournisse un justificatif d'achat, que les produits respectent les préconisations du constructeur du Véhicule, que le prix corresponde au prix moyen du marché et qu'il ne dépasse pas 50 € / 500 kr. Pour tout achat supérieur à 50 € / 500 kr, le Locataire doit obtenir l'accord préalable du Propriétaire pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

11.1. Déclarer un dommage ou un vol

En cas de dommage, de vol ou de panne de la Voiture, le Locataire ne doit pas attendre la fin de la Location et **DOIT IMMÉDIATEMENT** (ET EN TOUT ÉTAT DE CAUSE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LA DÉCOUVERTE DE L'INCIDENT OU DU VOL) **AVERTIR LE PROPRIÉTAIRE QUI DISPOSE D'UN DÉLAI MAXIMUM DE:**

- **EN CAS DE DOMMAGES :** À PARTIR DE LA FIN DE LA LOCATION
  - 7 JOURS OUVRÉS POUR LES PROPRIÉTAIRE FAISANT PARTIE DU PROGRAMME "GETAROUND ENTREPRENEUR" ;
  - 5 JOURS OUVRÉS POUR LES AUTRES PROPRIÉTAIRES.
- **EN CAS DE VOL OU DE SUSPICION DE VOL :** À PARTIR DE LA FIN DE LA LOCATION

- 2 JOURS OUVRÉS.

POUR SIGNALER LE DOMMAGE OU LE VOL À GETAROUND VIA LEUR COMPTE ET DE FOURNIR LES PHOTOS CORRESPONDANTES POUR ÉTAYER LA DÉCLARATION. Les jours ouvrés sont du lundi au vendredi.

LA POLICE DOIT ÊTRE PRÉVENUE :

- **IMMÉDIATEMENT SI UNE PERSONNE EST BLESSÉE OU SI LES DOMMAGES SUBIS PAR LA VOITURE CONSTITUENT UN RISQUE POUR LES PERSONNES;**
- **48 HEURES EN FRANCE ET 24 HEURES DANS LES AUTRES PAYS EN CAS DE VOL OU DE SUSPICION DE VOL.**

Sauf en Norvège, toute demande reçue après ce délai ne sera pas traitée par Getaround (sauf cas de force majeure) et **le Propriétaire devra traiter directement avec le Locataire pour percevoir le montant dû, et Getaround n'interviendra pas.**

En cas d'accident avec un tiers, le Locataire doit remplir et signer avec le tiers un constat d'accident et l'envoyer à Getaround et/ou au Propriétaire.

11.2. Existence du dommage et attribution à une Location spécifique

Getaround considérera uniquement comme un Dommage, donnant le droit à une indemnisation au Propriétaire, une détérioration :

- qui peut être attribuée sans aucun doute à une Location spécifique, et
- dont la taille est d'au moins 5,5 centimètres à l'extérieur de la Voiture, sauf si le dommage est intentionnel (par exemple, un dessin fait avec une clé sur la Voiture, un impact d'arme, etc) ou qu'il présente un risque pour la sécurité des passagers.
  Lors de la déclaration du dommage, s'il existe un doute possible quant à sa taille, le Propriétaire devra le prendre en photo en plaçant le petit côté d'une carte bancaire à côté afin de prouver que sa taille dépasse 5,5 centimètres (les dommages à l'intérieur de la Voiture ne sont pas soumis à cette taille minimale).

Le fait qu'un dommage puisse être attribué sans aucun doute à une Location repose sur la visibilité du dommage sur les photos prises par le Locataire lors de l'inspection au début et à l'issue de la Location, et sur la conformité de ces photos :

- si les photos prises lors de l'inspection au début et à l'issue de la Location ne permettent pas à Getaround de confirmer que les dommages déclarés par le Propriétaire se sont produits pendant la Location désignée :
  - **Si cela est en raison de la qualité des photos et/ou à la façon dont elles ont été prises** (c'est-à-dire que les photos n'ont pas une qualité et/ou un éclairage suffisants, et/ou ne sont pas prises conformément aux instructions de Getaround): si Getaround dispose de preuves suffisantes basées sur des éléments fournis par les Propriétaires, et/ou d'autres photos de Locataires précédents et suivants prises lors de leur inspection au début et/ou à l'issue de la Location, Getaround facturera au Locataire la valeur du dommage à hauteur du montant de la Protection ;
  - **si cela est en raison de l'emplacement du dommage sur la Voiture** (par exemple sur le bas de caisse), Getaround ne facturera pas le dommage au Locataire à moins que le Propriétaire ne fournisse des éléments reliant sans aucun doute le dommage à une Location spécifique.

- si les photos prises lors de l'inspection au début et à l'issue de la Location permettent à Getaround de confirmer que les dommages déclarés par le Propriétaire se sont produits pendant la Location désignée, Getaround facturera au Locataire la valeur correspondante des dommages à hauteur du montant de la Protection.

Lorsqu'un Propriétaire déclare un dommage et que Getaround n'est pas sûr de la Voiture sur/dans laquelle il se trouve, Getaround est en droit de demander au Propriétaire de fournir une vidéo montrant ce dommage et effectuant un zoom arrière jusqu'à ce que la plaque d'immatriculation soit visible (sans que la vidéo ne soit interrompue). Si le Propriétaire ne fournit pas la vidéo demandée, Getaround ne couvrira pas le dommage.

Lors du traitement des réclamations, Getaround peut demander des documents supplémentaires/manquants au Propriétaire (par exemple, des vidéos supplémentaires, des photos, les documents de la Voiture). Ces documents doivent être fournis par le Propriétaire dans les 7 jours suivant la demande de Getaround, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et légitimes ou lorsque la Voiture est constamment louée pendant cette période. Dans ce cas, le Propriétaire doit fournir les documents demandés à Getaround dans les 48 heures suivant la récupération de la Voiture. Si les documents supplémentaires/manquants requis ne sont pas fournis par le Propriétaire dans les délais susmentionnés, Getaround ne percevra pas auprès du Locataire le montant qu'il doit (c'est-à-dire la valeur des dommages à hauteur de la Franchise/Rachat de Franchise ou l'indemnisation forfaitaire indiquée à l'article 11.3.1.)

11.3. Indemnisation des dommages

Les sinistres acceptés sont indemnisés sur la base de leur valeur évaluée par le partenaire d'évaluation/expert mandaté par l'Assurance/Getaround/le Propriétaire, ou sur la base d'une indemnisation forfaitaire.

L'indemnisation forfaitaire ne s'applique pas lorsque plusieurs éléments/pièces de la Voiture ont été endommagés par le Locataire au cours d'un même événement (par exemple, un même accident ou une même manœuvre avec la Voiture).

Dans ce cas, la valeur des dommages sera évaluée par le partenaire d'évaluation/expert mandaté par l'Assurance/Getaround/le Propriétaire.

11.3.1. Évaluation de la valeur des dommages

La valeur des dommages est évaluée par un tiers, qui peut être
- le partenaire d'évaluation de Getaround, ou
- L'expert mandaté par l'Assurance, ou
- un expert mandaté par le Propriétaire (uniquement lorsque la Location est couverte par une assurance tierce souscrite par le Propriétaire).

Le choix de l'évaluation des dommages varie selon que le Propriétaire est un professionnel (dans ce cas, on distingue s'il est assuré via le partenaire d'Assurance de Getaround ou via une assurance externe) ou n'est pas un professionnel (et dans ce cas, on distingue si le Locataire a choisi une Option de Protection e ou non).

Dans tous les cas :

- Lorsque le Propriétaire décide de réparer sa Voiture et choisit un garage agréé par l'Assurance, cette dernière paiera directement le garage. Le Propriétaire n'avancera que le montant de la Protection, qui lui sera remboursé une fois que l'Assurance aura approuvé la demande d'indemnisation.
  Si le Propriétaire choisit un garage de réparation qui n'est pas agréé par l'Assurance, le Propriétaire paiera tous les frais de réparation et l'Assurance les remboursera, sauf en Norvège où le Propriétaire n'a pas d'autre choix que de choisir un garage agréé par l'Assurance.
- Les coûts de l'expertise réalisée par le partenaire d'évaluation de Getaround ou par l'expert mandaté par l'Assurance sont inclus dans le coût de l'Assurance et ne sont pas facturés aux Utilisateurs. Toute expertise par l'assurance tierce du Propriétaire ou par un expert tiers mandaté par le Propriétaire sera à la charge de ce dernier.
- La valeur des dommages subis sera la seule applicable à l'indemnisation qui sera reçue.

Lorsque le Propriétaire choisit de réparer la Voiture, il doit rapidement organiser le rendez-vous pour obtenir le rapport d'expertise de l'Assurance et envoyer à l'Assurance tous les documents requis et la facture de réparation dans un délai de 2 mois après la fin de la Location. À défaut, le Propriétaire devra traiter directement avec le Locataire pour percevoir le montant dû (c'est-à-dire la valeur du dommage dans la limite de la Protection) et Getaround n'interviendra pas.

11.3.2. Application d'une grille de compensation des dommages

Certains types de dommages ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation par un tiers, soit quand l'indemnisation nécessite un simple remplacement (par exemple, le remplacement d'un enjoliveur ou d'une clé perdue), soit quand la seule façon d'indemniser le Propriétaire est de remplacer une pièce très coûteuse qui serait disproportionnée par rapport aux dommages réellement causés lors de la Location. Dans ces cas, l'indemnisation se fait sous la forme d'une indemnisation forfaitaire.

Toutefois, quand les dommages ou les erreurs de conduite ont été causés volontairement ou par une faute grave/négligence, l'indemnisation forfaitaire mentionnée dans le tableau ci-dessous ne s'appliquera pas et le Locataire sera facturé pour la valeur totale des dommages.

L'indemnisation pour la batterie, la clé et le pneu crevé est subordonnée à la présentation à Getaround d'une facture attestant du remplacement effectif, ainsi que d'une facture d'achat de la pièce de rechange lorsqu'elle est nécessaire. La facture doit être fournie par le Propriétaire à Getaround dans les 7 jours ouvrés suivant la validation de la déclaration de sinistre par Getaround.

Sous réserve que toutes les conditions susmentionnées sont remplies, Getaround facturera au Locataire le montant correspondant et le transférera au Propriétaire.

En Allemagne	**Catégorie Eco**	**Catégorie Confort et Premium** (sauf les Voitures utilitaires)	**Voiture utilitaire**
Jante (endommagée)	95€	150€	95€
Enjoliveur (endommagé ou manquant)	30€	50€	30€

Tout dommage causé à l'intérieur de la Voiture tel que: brûlure de cigarette / trou dans un tissu intérieur / dommage au tableau de bord ou à l'intérieur d'une porte*	450€	500€	350€
Erreur de carburant (frais de vidange et de nettoyage du réservoir). Sauf en cas de dommages graves à la Voiture.	500€	500€	500€
Plaque d'immatriculation (endommagée ou manquante)	25€	25€	25€
Carte/badge de parking (perdu, endommagé ou non restitué dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	30€	30€	30€
Impact pare-brise inférieur à 2,5 cm Sauf si le dommage se trouve dans le champ de vision du conducteur ou près du bord du pare-brise.	100€	150€	150€
Clé (perdue, endommagée ou non restituée dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	200€	250€	250€
Pneu crevé (y compris le pneu opposé qui doit également être remplacé pour des raisons de sécurité) Cette indemnisation est soumise aux conditions détaillées à l'article 11.4.1.	200€	250€	200€
Remplacement de la batterie (à l'exclusion de la recharge et uniquement si le remplacement de la batterie est dû au Locataire)	150€	200€	200€
Antenne (seule l'antenne est endommagée)	€50	€50	€50
Antenne avec son socle (l'antenne et son socle doivent tous les deux être remplacés)	€150	€150	€150

*ne s'applique pas aux accessoires tels que les housses placées sur les sièges
** L'envoi doit être effectué dans les 7 jours, le cachet de la poste faisant foi du respect de ce délai.

En Belgique	**Catégorie Eco**	**Catégorie Confort et Premium** (sauf les Voitures utilitaires)	**Voiture utilitaire**
Jante (endommagée)	95€	150€	95€
Enjoliveur (endommagé ou manquant)	30€	50€	30€
Tout dommage causé à l'intérieur de la Voiture tel que: brûlure de cigarette / trou	250€	300€	250€

dans un tissu intérieur / dommage au tableau de bord ou à l'intérieur d'une porte*			
Erreur de carburant (frais de vidange et de nettoyage du réservoir). Sauf en cas de dommages graves à la Voiture.	400€	400€	400€
Plaque d'immatriculation (endommagée ou manquante)	20€	20€	20€
Carte/badge de parking (perdu, endommagé ou non restitué dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	20€	20€	20€
Impact pare-brise inférieur à 2,5 cm Sauf si le dommage se trouve dans le champ de vision du conducteur ou près du bord du pare-brise.	100€	150€	150€
Clé (perdue, endommagée ou non restituée dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	225€	300€	225€
Pneu crevé (y compris le pneu opposé qui doit également être remplacé pour des raisons de sécurité) Cette indemnisation est soumise aux conditions détaillées à l'article 11.4.1.	150€	250€	150€
Remplacement de la batterie (à l'exclusion de la recharge et uniquement si le remplacement de la batterie est dû au Locataire)	120€	150€	150€
Antenne (seule l'antenne est endommagée)	€50	€50	€50
Antenne avec son socle (l'antenne et son socle doivent tous les deux être remplacés)	€150	€150	€150

*ne s'applique pas aux accessoires tels que les housses placées sur les sièges
** L'envoi doit être effectué dans les 7 jours, le cachet de la poste faisant foi du respect de ce délai.

En Espagne	**Catégorie Eco**	**Catégories Confort et Premium** (à l'exclusion des voitures utilitaires)	**Voitures utilitaires**
Jante (endommagée)	95€	150€	95€
Enjoliveur (endommagé ou manquant)	30€	50€	30€
Tout dommage causé à l'intérieur de la Voiture tel que: brûlure de cigarette / trou dans un tissu intérieur / dommage au tableau de bord ou à l'intérieur d'une	250€	300€	250€

porte*			
Erreur de carburant (frais de vidange et de nettoyage du réservoir). Sauf en cas de dommages graves à la Voiture.	400€	400€	400€
Plaque d'immatriculation (endommagée ou manquante)	20€	20€	20€
Carte/badge de parking (perdue, endommagée ou non restituée dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	20€	20€	20€
Impact pare-brise inférieur à 2,5 cm Sauf si le dommage se trouve dans le champ de vision du conducteur ou près du bord du pare-brise.	100€	150€	150€
Clé (perdue, endommagée ou non restituée dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	200€	250€	200€
Pneu crevé (y compris le pneu opposé qui doit également être remplacé pour des raisons de sécurité) Cette indemnisation est soumise aux conditions détaillées à l'article 11.4.1.	150€	200€	150€
Remplacement de la batterie (à l'exclusion de la recharge et uniquement si le remplacement de la batterie est dû au Locataire)	100€	150€	150€
Antenne (seule l'antenne est endommagée)	€50	€50	€50
Antenne avec son socle (l'antenne et son socle doivent tous les deux être remplacés)	€150	€150	€150

*ne s'applique pas aux accessoires tels que les housses placées sur les sièges
** L'envoi doit être effectué dans les 7 jours, le cachet de la poste faisant foi du respect de ce délai.

En France	**Catégorie Eco**	**Catégorie Confort et Premium** (sauf les Voitures utilitaires)	**Voiture utilitaire**	**Catégorie Prestige**
Jante (endommagée)	95€	150€	95€	250€
Enjoliveur (endommagé ou manquant)	30€	50€	30€	80€
Tout dommage causé à l'intérieur de la Voiture tel que: brûlure de cigarette / trou dans un tissu	250€	300€	250€	500€

intérieur / dommage au tableau de bord ou à l'intérieur d'une porte*				
Erreur de carburant (Franchise s'applique)	N/A	N/A	N/A	N/A
Plaque d'immatriculation (endommagée ou manquante)	20€	20€	20€	20€
Carte/badge de parking (perdu, endommagé ou non restitué dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	20€	20€	20€	20€
Impact pare-brise inférieurs à 2,5 cm Sauf si le dommage se trouve dans le champ de vision du conducteur ou près du bord du pare-brise.	100€	150€	150€	200€
Clé (perdue, endommagée ou non restituée dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	250€	300€	250€	300€
Pneu crevé (y compris le pneu opposé qui doit également être remplacé pour des raisons de sécurité) Cette indemnisation est soumise aux conditions détaillées à l'article 11.4.1.	150€	200€	150€	350€
Remplacement de la batterie (à l'exclusion de la recharge et uniquement si le remplacement de la batterie est dû au Locataire)	100€	150€	150€	250€
Antenne (seule l'antenne est endommagée)	€50	€50	€50	€50
Antenne avec son socle (l'antenne et son socle doivent tous les deux être remplacés)	€150	€150	€150	€150

*ne s'applique pas aux accessoires tels que les housses placées sur les sièges
** L'envoi doit être effectué dans les 7 jours, le cachet de la poste faisant foi du respect de ce délai.

En Norvège	**Catégorie Eco**	**Catégories Confort et Premium** (à l'exclusion des voitures utilitaires)	**Voitures utilitaires**	**Catégorie Prestige**
Jante (endommagée)	2.800 kr	3.500 kr	3.000 kr	5.000 kr
Enjoliveur (endommagé ou manquant)	300 kr	300 kr	300 kr	800 kr
Tout dommage causé à	5.000 kr	7.000 kr	5.000 kr	10.000 kr

l'intérieur de la Voiture tel que: brûlure de cigarette / trou dans un tissu intérieur / dommage au tableau de bord ou à l'intérieur d'une porte*				
Erreur de carburant (la Franchise s'applique)	N/A	N/A	N/A	N/A
Plaque d'immatriculation (endommagée ou manquante)	250 kr	250 kr	250 kr	250 kr
Carte/badge de parking (perdue, endommagée ou non restituée dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	300 kr	300 kr	300kr	300kr
Impact pare-brise, inférieur à 2,5 cm (la Franchise s'applique)	N/A	N/A	N/A	N/A
Clé (perdue, endommagée ou non restituée dans les 7 jours suivant la fin de la Location**)	4.500 kr	4.500 kr	4.500 kr	4.500 kr
Pneu crevé	N/A	N/A	N/A	N/A
Remplacement de la batterie (à l'exclusion de la recharge et uniquement si le remplacement de la batterie est dû au Locataire)	2.000 kr	2.800 kr	2.000 kr	3.500 kr
Antenne (seule l'antenne est endommagée)	650 kr	650 kr	650 kr	650 kr
Antenne avec son socle (l'antenne et son socle doivent tous les deux être remplacés)	1.900 kr	1.900 kr	1.900 kr	1.900 kr

*ne s'applique pas aux accessoires tels que les housses placées sur les sièges
** L'envoi doit être effectué dans les 7 jours, le cachet de la poste faisant foi du respect de ce délai.

11.4. Règles spécifiques

11.4.1. Pneus crevés

Si le pneu crevé a plus de 5 ans ou si la crevaison est due à un défaut d'entretien, tous les frais (remplacement du pneu crevé et du pneu opposé non crevé) seront à la charge du Propriétaire. Dans le cas contraire, le Locataire paiera le coût indiqué à l'article 11.3.2 pour le remplacement du pneu crevé et du pneu opposé (sur le même essieu).

En Norvège, le Locataire prend en charge le coût du remplacement du pneu crevé et paie jusqu'à 1.500 kr pour le remplacement du pneu opposé (si nécessaire en raison de son état). Une réduction de 20 % sur l'âge des deux pneus jusqu'à ce qu'ils aient 5 ans. La réduction est calculée selon la valeur d'arrondi la plus proche, en considérant que si le pneu a moins de 6 mois, la valeur sera arrondie à la baisse, sinon elle sera arrondie à la hausse. Le reste sera à

la charge du Propriétaire. La facture pour le remplacement du pneu opposé doit être fournie par le Propriétaire à Getaround dans les 7 jours ouvrés à compter de la validation de la déclaration de sinistre par Getaround.

11.4.2. Rupture d'embrayage

En l'absence de recommandation spécifique du constructeur, l'embrayage est présumé avoir une durée de vie normale de 120.000 km ou de 5 ans, selon ce qui se produit en premier. En outre, pour pouvoir bénéficier de l'indemnisation prévue ci-dessous, l'embrayage doit être soit celui de l'origine de la Voiture, soit avoir été remplacé avec des pièces d'origine du constructeur par un mécanicien agréé par le constructeur :

- **Quand l'embrayage n'a pas atteint la limite de durée de vie mentionnée ci-dessus au moment de la panne**, le Propriétaire doit désigner un expert pour déterminer l'origine de la panne.
    - Si l'expert n'identifie pas que la rupture de l'embrayage est due à une mauvaise utilisation de la Voiture par le Locataire, ce dernier ne sera pas responsable du remplacement de l'embrayage ou des frais d'expertise ;

    - Si l'expert détermine que la rupture de l'embrayage est due à une mauvaise utilisation de la Voiture par le Locataire, ce dernier sera responsable de son remboursement au prorata de la durée de vie restante ainsi que de tous les frais d'expertise encourus.
      Par exemple, si l'embrayage avait une durée de vie de 120 000 km et que l'embrayage s'est rompu après 60 000 km, le Locataire devra payer la moitié des frais de remplacement ainsi que tous les frais d'expertise encourus.

      Le Locataire peut réaliser une contre-expertise à ses frais. Si la contre-expertise invalide le premier rapport, une troisième expertise sera réalisée pour déterminer la cause de la rupture de l'embrayage aux frais de Getaround.

- **Lorsque l'embrayage a atteint la limite de durée de vie mentionnée ci-dessus au moment de la panne,** même si un expert détermine que le Locataire a mal utilisé la Voiture et a endommagé l'embrayage, si la limite de durée de vie de l'embrayage a été atteint, le Locataire ne sera pas redevable des frais encourus.

11.4.3 Panne, défaillance du moteur ou tout autre dommage non visible

En cas de panne pendant la Location où le Propriétaire suspecte qu'il a été causé par une mauvaise utilisation de la Voiture par le Locataire, le Propriétaire peut mandater un expert (pour la France) ou un spécialiste en mécanique (pour les autres pays) afin de déterminer si le Locataire est responsable. Le rendez-vous pour l'expertise doit être fixé et la date d'expertise doit être communiquée à Getaround dans les 7 jours suivant la date de découverte de la panne. Le Locataire peut effectuer une contre-expertise à la même date ou dans les 7 jours suivant la réception du rapport d'expertise du Propriétaire :

- **Si le Locataire n'est pas considéré comme responsable**, les frais de l'expert/mécanicien sont à la charge du Propriétaire.
- **Si le Locataire est considéré comme responsable**, les frais de l'expert/mécanicien seront à la charge de ce dernier.

Des frais de gestion de panne de 90 € / 900 kr seront également facturés au Loueur s'il est responsable de la panne (c'est-à-dire en cas de défaut d'entretien de la Voiture ou utilisation anormale).

Le Locataire peut effectuer une contre-expertise pour invalider le rapport de cet expert/mécanicien dans un délai de 7 jours à compter de la réception de ce rapport. Le Propriétaire s'engage à fournir au Locataire toutes les informations nécessaires et à mettre sa Voiture à disposition pour permettre au Locataire d'organiser la contre-expertise dans les délais requis.
Si le Locataire ne procède pas à une contre-expertise et ne paie pas l'indemnité due pour le dommage, le Propriétaire peut engager une procédure de recouvrement devant les tribunaux compétents.

A défaut de respecter les délais requis dans le présent article et/ou pour le Propriétaire de fournir les informations nécessaires au Locataire, pour mettre à disposition sa Voiture, la réclamation et/ou contre-expertise sera rejetée par Getaround.

11.5. Frais de gestion des réclamations et des dommages spécifiques

Getaround facturera au Locataire des frais de gestion de sinistre de 45 € / 500 kr (0 € / 0 kr si le Locataire a souscrit la Protection Premium) lorsque le dommage déclaré aura été validé par Getaround. Ces frais de gestion de sinistre seront portés à 200 € / 2 000 kr dans les circonstances suivantes : erreur de remplissage (carburant ou AdBlue inadapté), perte ou détérioration des clés du Véhicule, non-respect des voyants d'avertissement/alertes du tableau de bord ou des instructions d'utilisation (par exemple, continuer à conduire malgré l'allumage d'un voyant d'avertissement), ainsi qu'une mauvaise utilisation ou une négligence grave ayant entraîné des dommages. Les frais de gestion de sinistre de 200 € / 2 000 kr s'appliquent même si le Locataire a souscrit la Protection Premium.

11.6. Garanties financières pour les Propriétaires

Pour les dommages couverts par l'Assurance, Getaround garantie au Propriétaire la compensation pour les dommages causés à la Voiture au cours d'une Location jusqu'à:

- Le montant de la Protection (Limitée, Essentielle ou Premium) ou de la majoration de la Franchise indiqué à l'article 10.1.4;
- L'indemnisation forfaitaire indiquée à l'article 11.3.2 pour des dommages spécifiques.

Pour les dommages non-couverts par l'Assurance, Getaround va couvrir jusqu'à 3.200€/32.000 NOK dans les cas suivants:

- Le Contrat de Location n'a pas été complété à cause d'une faute du Locataire;
- Le Locataire restitue la Voiture après la fin de la période initiale de Location sans avoir réalisé intégralement l'inspection de fin de Location;

Pour les dommages non-couverts par l'Assurance en raison d'un problème lié à l'Application et/ou au Boîtier Getaround Connect, Getaround garantie au Propriétaire la compensation pour le dommage causé à la Voiture au cours de la Location (le Locataire sera facturé à hauteur du montant de sa Protection ou de la majoration de la Franchise indiqué à l'article 10.1.4 et/ou de l'indemnisation forfaitaire indiqué à l'article 11.3.2).

Quand le Locataire a eu un comportement illégal ou répréhensible (par exemple, conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue), **tente de dissimuler le dommage, de le réparer**

par ses propres moyens ou aggrave le dommage existant par son action, Getaround garantit le Propriétaire de la compensation pour le dommage causé au cours d'une Location jusqu'à:

- En France: l'indemnisation forfaitaire indiquée à l'article 11.3.2 pour certains dommages spécifiques ou le montant de la Franchise. Pour les dommages causés par un comportement illégal ou répréhensible, l'Assurance prendra en charge le reliquat, le cas échéant;
- Dans les autres pays: l'indemnisation forfaitaire indiquée à l'article 11.3.2 pour certains dommages spécifiques ou €3.200/32.000 NOK.

Lorsque le Locataire a abandonné le Véhicule sans avoir entièrement effectué l'état des lieux de fin de Location, Getaround prendra en charge les frais liés aux dommages causés au Véhicule et les frais de rapatriement (le cas échéant), dans la limite d'un montant total de 3 200 € / 32 000 kr.

Ces garanties ne s'appliqueront que si toutes les conditions prévues aux CGU ont été entièrement respectées par le Propriétaire.

Si le Propriétaire souhaite obtenir le paiement de tout montant restant dû au-delà des montants couverts par Getaround et/ou l'Assurance, il devra réclamer ce paiement directement auprès du Locataire (ni Getaround ni l'Assurance n'interviendront dans cette réclamation ou action).

12.
Conditions financières



Getaround fait appel à des prestataires de services de paiement (Stripe pour tous les pays et également Paypal en Allemagne) pour encaisser les sommes collectées via la Plateforme.

Toute création d'un Compte Propriétaire sur la Plateforme entraîne la création automatique d'un compte de paiement sur le service Connect de Stripe (en savoir plus sur Stripe ici), afin de permettre à Getaround de procéder au paiement des sommes dues au Propriétaire.

En acceptant ces CGU, le Locataire autorise Getaround à percevoir/rembourser, sur les cartes de crédit utilisées pour le paiement de la Location, les différentes sommes dues en application de ces CGU. A ce titre, le Propriétaire accepte que Getaround encaisse les sommes dues par le Locataire en son nom et pour son compte. Getaround ne débitera pas le Locataire et ne paiera pas le Propriétaire pour les problèmes signalés par le Propriétaire à Getaround en dehors des délais spécifiés dans les CGU.

Toutes les sommes payées via la Plateforme, par un moyen de paiement autre que PayPal, sont transférées et conservées par Stripe. Dès que ces sommes sont dues à l'Utilisateur (fin de la Location, annulation,...), Getaround émet un ordre de virement à Stripe afin que ce dernier transfère les sommes directement sur le compte bancaire de l'Utilisateur renseignées sur son Compte, après déduction faite des sommes éventuellement dues par cet Utilisateur (ex : abonnement Getaround Connect, ajustement de carburant, en cas de débits indus ou excédentaires au Locataire,...).

12.1. Paiement du Locataire

12.1.1. Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie peut être demandé par Getaround lors de la Réservation. Le montant du dépôt de garantie sera uniquement conservé temporairement sur la carte de crédit utilisée pour payer la Location et ne sera pas débité du compte bancaire (il peut apparaître sur le relevé de compte bancaire du Locataire en fonction de la politique de la banque). Le montant du dépôt de garantie dépend de la catégorie de la Voiture, des détails de la Location, de l'historique de Location du Locataire et en cas de dommages causés par le Locataire à une Voiture lors d'une Location précédente.

Le dépôt de garantie est utilisé pour couvrir tout montant supplémentaire dû par le Locataire après la Location (comme les frais de retard, le kilométrage additionnel, etc) et les dommages à la Voiture déclarés par le Propriétaire. Il est débloqué le 7ème jour ouvrable (sur la base du calendrier français) suivant la fin de la Location, mais si le montant dû n'est pas connu à cette date, le dépôt de garantie peut être retenu jusqu'à 30 jours après la Réservation.

12.1.2. Prix de la Réservation

Le Prix de la Réservation payé par le Locataire lors de la Réservation, à l'exclusion de toute Option de Protection, comprend

- Les Revenus du Propriétaire (détails à l'article 12.2);
- La prime d'Assurance (détails à l'article 10.1) ;
- La prime d'Assistance Routière (détails à l'article 10.2);
- Les Frais de Service du Locataire (détails à l'article 12.1.3);
- Le Kilométrage Inclus.

Si la Voiture est livrée au Locataire, ce dernier est informé au préalable des frais de livraison.

Le Prix de la Réservation dépend de plusieurs facteurs, tels que la durée de la Location et le coût de l'Assurance (qui dépend notamment de la catégorie de la Voiture). Des frais supplémentaires seront facturés aux Locataires (et aux Locataires secondaires en France) qui sont âgés de moins de 26 ans.

12.1.3. Frais de Service du Locataire

Les Frais de Service du Locataire sont appliqués à chaque Location et sont versés à Getaround. Le montant varie notamment en fonction des critères suivants : si la Voiture est équipé d'un Boîtier Getaround Connect ou non, la durée de la Location, combien de temps en avance la Voiture a été réservée, si la Location a été prolongée ou non (sachant que des frais de prolongation s'appliqueront en cas de prolongation de la Location et de retour en retard), le Prix Journalier et le pays dans lequel la Location a lieu.

12.2. Revenus du Propriétaire

Les Revenus du Propriétaire sont les montants payés par le Locataire au Propriétaire, duquel sont déduits les Frais de Service du Propriétaire (détails à l'article 12.2.3).

Lorsque la Location est couverte par l'assurance Getaround Entrepreneur ou par l'assurance externe du Propriétaire, le Propriétaire recevra également la prime d'assurance payée par le Locataire.

Le Propriétaire recevra le montant payé par le Locataire pour la livraison de la Voiture (le cas échéant) duquel sont déduits les frais de service de livraison (détails dans l'article 12.2.4.)

12.2.1. Fixation du prix par le Propriétaire

Fixation du prix standard

Les Propriétaires fixent librement leur prix de référence par jour (le "**Prix Journalier**") pour chacune de leurs Voitures, qui correspondra au revenu qu'ils souhaitent recevoir pour un jour de Location donné. Le Prix Journalier peut être fixe ou varier en fonction de la période, du jour de la semaine et/ou de la durée de la Location.
Toutefois, le Prix Journalier ne peut être inférieur au seuil fixé par Getaround (sauf après application d'une remise sur la durée de la Location telle que détaillée ci-dessous) afin de couvrir les coûts de gestion minimum de Getaround pour organiser et assister les Utilisateurs dans le cadre des Locations.

Les Propriétaires peuvent proposer des Locations à l'heure (sans aucune obligation, les Propriétaires peuvent se retirer de cette option à tout moment) et des Locations à la journée jusqu'à 30 jours (jusqu'à 90 en Norvège et en France). Le prix des Locations à l'heure et à la journée sont calculés comme suit :

- **Location à l'heure:** une fraction du Prix Journalier fixé par les Propriétaires pour le jour concerné s'appliquera à partir de 1 heure et jusqu'à 8 heures de Location ;
- **Location à la journée**: le Prix Journalier fixé par les Propriétaires pour le jour concerné s'applique aux Locations de plus de 8 heures. Les variables de prix mentionnées ci-dessous peuvent s'appliquer.

Pour aider les Propriétaires, Getaround propose :
- un Prix Journalier leur permettant d'optimiser leurs revenus en fonction notamment de l'offre et de la demande et des caractéristiques de la Voiture ;
- les remises de durée applicables au Prix Journalier et les Propriétaires peuvent ajuster ces remises pour 2 jours, 7 jours, 30 jours et 90 jours (uniquement en Norvège et en France) (modulant ainsi les montants des remises suggérés par Getaround).

Les Propriétaires restent libres de ne pas suivre les recommandations de Getaround et de fixer un Prix Journalier différent dans une fourchette définie par Getaround.

Les Prix Intelligents

Getaround propose également aux Propriétaires une fonction appelée "**Prix Intelligents**" afin d'optimiser leurs revenus. Avec cette fonctionnalité, les Propriétaires fixent leur Prix Journalier minimum et donnent à Getaround un mandat pour :
- optimisent leur Prix Journalier qui varie en fonction des jours, des saisons, des jours fériés et/ou des événements ;
- et définir les montants des remises appliquées au Prix Journalier en fonction de la durée de la Location.

Que ce soit avec la fixation du prix standard ou avec les Prix Intelligents:

- la durée de la remise reste dans une fourchette définie par Getaround et qui peut être consultée ici;
- les Propriétaires peuvent modifier leur Prix Journalier directement sur leur calendrier à condition qu'il ne soit pas inférieur au seuil fixé par Getaround (sauf après l'application d'une remise sur la durée comme détaillé ci-dessus).

12.2.2. Paiement des Revenus du Propriétaire

Les Propriétaires peuvent décider d'être payés de manière:

- **Hebdomadaire**: Getaround versera au Propriétaire les Revenus du Propriétaire le premier jour ouvré de chaque semaine (en prenant en compte les jours ouvrés du calendrier français, du lundi au vendredi);
- **Mensuelle**: les Revenus du Propriétaire et tout ajustement et compensation éventuels dus au cours du mois M-1 seront payés au Propriétaire au début du mois M.

Seules les Locations terminées au moins 48 heures avant la date de paiement des Revenus du Propriétaire sont prises en compte.

Getaround peut suspendre le paiement au Propriétaire si des vérifications supplémentaires sont nécessaires ou si le Locataire dépose une réclamation que Getaround considère comme valable (concernant les ajustements et les compensations). Dans ce cas, Getaround conservera le montant dû au Propriétaire concernant cette réclamation jusqu'à :

- un accord est conclu entre le Propriétaire et le Locataire et les deux peuvent fournir une preuve de cet accord à Getaround, ou ;
- une décision contraignante prise par une autorité judiciaire ordonnant le paiement de tout ou partie des Revenus du Propriétaire au Propriétaire ou la restitution de tout ou partie de ce montant au Locataire.

12.2.3. Frais de Service du Propriétaire

Des Frais de Service du Propriétaire sont appliqués à chaque Location et sont déduits des Revenus du Propriétaire. Les Frais de Service du Propriétaire applicables à chaque Location sont indiqués dans la section "Prix" de la page de la Voiture concernée sur le Compte du Propriétaire.

12.2.4. Frais de Service de livraison

Des Frais de Service de livraison de 10 % sont déduits du montant reçu par le Propriétaire pour la livraison de sa Voiture.

12.2.5. Impôts

Les Propriétaires sont informés que les revenus versés en louant leur Voiture peuvent être imposables. Il est de la responsabilité du Propriétaire de vérifier ses obligations fiscales et de faire toute déclaration requise par les autorités fiscales. Getaround peut être tenu de transmettre certaines informations relatives aux revenus perçus par les Propriétaires aux autorités compétentes, conformément aux lois applicables dans le pays où le Propriétaire exerce son activité. À cette fin, Getaround s’appuie sur les informations disponibles sur sa Plateforme, qu’elles soient fournies par le Propriétaire ou générées dans le cadre des Locations. Getaround ne peut être tenu responsable des inexactitudes de ces informations.

12.3. Pénalités de retard

Les paiements sont exigibles dès qu'ils sont demandés par Getaround. Tout retard de paiement entraînera, après mise en demeure écrite de Getaround, une majoration du montant dû (incluant les taxes applicables) égale à 3 fois le taux d'intérêt légal français en vigueur au jour de la facturation, sauf motif légitime fourni par l'Utilisateur.

13. Getaround Entrepreneur Program



Les Propriétaires de flottes de véhicules dépassant une certaine taille et générant un chiffre d'affaires annuel minimum sont éligibles aux avantages du Programme Getaround Entrepreneur, tels que décrits à l'Annexe 1 des CGU.

14. Messages envoyés via la Plateforme et modération des évaluations



Les Utilisateurs sont susceptibles d'échanger des messages entre eux ou avec Getaround. Ces messages doivent être polis et respectueux. Les insultes ou messages dégradants sont interdits. En particulier, les propos menaçants, agressifs, racistes, xénophobes, révisionnistes, incitant à la haine raciale, les appels à la violence, ainsi que les messages obscènes ne sont pas autorisés. Le Propriétaire ne doit envoyer que des messages strictement nécessaires à l'exécution de la Location (par exemple, répondre aux questions du Locataire sur la localisation de la Voiture, l'aider à trouver des places de parking à la fin de la Location,...) et ne doit pas envoyer de messages à des fins commerciales ou pour expliquer tout ou partie des règles énoncées dans les CGU. Getaround reste en charge de l'explication des règles qu'elle définit pour ses Services.

Les Utilisateurs peuvent évaluer leur expérience à la fin de la Location ou après l'annulation de la Location. Getaround se réserve le droit de supprimer, en totalité ou en partie, toute évaluation contenant des informations fausses ou trompeuses.

15. Propriété intellectuelle



Getaround est seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques et logiciels, et plus généralement de tous les éléments contenus et présentés sur la Plateforme, y compris la marque

Getaround, à l'exception des informations saisies par les Utilisateurs. Les Utilisateurs consentent expressément à:

- Utiliser le Site Internet et/ou l'Application dans le seul but d'utiliser les Services;
- Ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Getaround (y compris ses marques), qu'ils soient présents sur le Site Internet et/ou l'Application ou non, et ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers sur les éléments qu'ils mettent sur le Site Internet et/ou l'Application ;
- Ne pas reproduire, tenter de reproduire ou aider un tiers à reproduire le Site Internet et/ou l'Application ou l'un de leurs éléments, en tout ou en partie.

Le respect par l'Utilisateur des obligations précisées ci-dessus constitue une condition essentielle sans laquelle Getaround n'aurait pas conclu les CGU avec l'Utilisateur. En conséquence, Getaround se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Utilisateur à la Plateforme et aux Services, et de clôturer immédiatement et sans préavis son Compte si l'Utilisateur ne respecte pas l'une des obligations précitées, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être dus à Getaround ou de tout autre recours qui pourrait être exercé à l'encontre de l'Utilisateur.

Les Utilisateurs accordent à Getaround une licence non exclusive sur toutes les données et tous les éléments qu'ils fournissent pour permettre la prestation des services, c'est-à-dire la photo de l'Utilisateur, l'évaluation et les commentaires sur les Voitures et/ou les Utilisateurs à la suite d'une Location, les informations sur les Annonces, les photos des Voitures liées aux Contrats de Location (ensemble, le "**Contenu Utilisateur**"). Cette licence comprend le droit pour Getaround de :

- reproduire et représenter tout ou partie de ce Contenu Utilisateur sur tout support d'enregistrement numérique, connu ou inconnu à ce jour, notamment tout serveur, disque dur, carte mémoire, ou tout support équivalent en tout format et par tout procédé connu et inconnu à ce jour, dans la mesure nécessaire à toute opération de stockage, sauvegarde, transmission ou téléchargement liée au fonctionnement du Site Internet/Application et à la fourniture des Services ;
- adapter et traduire ces Contenus Utilisateurs (dans le respect du droit moral des Utilisateurs), notamment pour modifier la mise en forme des Contenus Utilisateurs aux fins de respecter la charte graphique de, et/ou les rendre techniquement compatibles pour une publication via le Site Internet et l'Application.

16. Responsabilité



16.1. En tant que plateforme d'hébergement de contenu, le rôle de Getaround est exclusivement limité à la mise en relation des Propriétaires avec les Locataires, et Getaround reste un tiers à la relation contractuelle formée entre les Utilisateurs pour chaque Location.

En conséquence, Getaround ne peut être tenu pour responsable :

- de tout dommage subi ou causé par le Locataire ou le Propriétaire utilisant une Voiture louée via la Plateforme ;
- du contenu envoyé par les Utilisateurs de la Plateforme ;
- le non-respect par l'Utilisateur des réglementations locales telles que les règles relatives au tourisme et à la location de voitures ;

- restreindre l'accès à la Plateforme ou supprimer tout contenu fourni par un Utilisateur conformément aux CGU.

Getaround ne peut être responsable que du contenu développé par Getaround lui-même.

16.2. Getaround ne garantit pas les revenus locatifs quels qu'ils soient et ne garantit pas la solvabilité des Utilisateurs, y compris les Locataires, même lorsqu'un dépôt de garantie est effectué ou qu'une vérification de solvabilité est réalisée.

16.3. Getaround ne se porte pas garant d'un Utilisateur ou d'une Voiture. Les Utilisateurs restent responsables de l'exactitude des informations fournies et Getaround ne fournit aucune déclaration, confirmation ou approbation concernant les Utilisateurs, leur identité ou leurs antécédents. En utilisant les Services, les Utilisateurs acceptent que Getaround ne vérifie pas les antécédents de ses Utilisateurs.

16.4. Getaround s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la meilleure fourniture possible des Services. Toutefois, Getaround ne saurait être tenu responsable du mauvais fonctionnement ou de l'absence de disponibilité du Site Internet, de l'Application ou des Services, qu'il soit du fait d'une absence de connexion Internet ou d'une défaillance du réseau, du fait d'un Utilisateur, en cas de fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou en cas de force majeure. Les Utilisateurs sont informés et acceptent que la Plateforme et les Services soient fournis *en l'état*.

Les Utilisateurs acceptent les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, et reconnaissent notamment ce qui suit :

a. ils sont conscients des risques liés aux services fournis en ligne, notamment en termes de temps de réponse ;
b. il leur appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de leur ordinateur et/ou de leur réseau leur permettent d'accéder à la Plateforme et d'utiliser le Service ;
c. ils sont responsables de leurs actions et de leurs omissions sur Internet ;
d. ils leur appartiennent de prendre les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur Internet ou par tout autre moyen électronique.

16.5. Getaround ne peut en aucun cas être responsable des dommages indirects ou accessoires causés aux Utilisateurs dans le cadre de l'exécution des CGU.
Les Utilisateurs acceptent qu'en cas de dommage imputable à un autre Utilisateur ou à un tiers, ils tiennent pour responsable que de la partie qui a causé le dommage et qu'ils agissent uniquement à l'encontre de cette partie. Les Utilisateurs acceptent de ne pas tenter de tenir Getaround pour responsable ou d'intenter une action en justice contre Getaround pour de tels actes ou omissions.

17.
Disponibilité de la Plateforme et des Services



La Plateforme et les Services sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement échappant au contrôle ou à la volonté de Getaround. En cas de dysfonctionnement ou de bug empêchant le bon fonctionnement de la Plateforme ou la fourniture des Services, Getaround fera ses meilleurs efforts au rétablissement de la Plateforme et/ou les Services dans les meilleurs délais.

Des interruptions peuvent également survenir suite à des pannes ou à des opérations de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme et à la fourniture des Services (l'"**Opération de Maintenance**"). Dans ce cas, Getaround s'engage à informer les Utilisateurs de la survenance d'une Opération de Maintenance, dans les meilleurs délais et avec un préavis d'au moins 24 heures avant qu'elle ne se produise.

Les problèmes imputables à l'accès à Internet ou à l'équipement informatique de l'Utilisateur ne sont pas couverts par cette assistance.

18.
Droit de rétractation



Conformément à l'article 16 (l) de la directive européenne sur les droits des consommateurs n° 2011/83/UE et à ses applications locales respectives, les Utilisateurs ne disposent pas du droit de rétractation prévu pour les contrats à distance et hors établissement, à l'exception des Rachats de Franchise dans le délai mentionné à l'article 10.1.3.

19.
Données à caractère personnel



Getaround est responsable du traitement des Données Personnelles des Utilisateurs qui sont collectées dans le cadre de leur utilisation des Services et de la Plateforme. Cela signifie que Getaround est notamment en charge de leur collecte, de leur sécurité et de leur utilisation pour les finalités que Getaround détaille dans sa Politique de Confidentialité en conformité avec les règles de protection des données. En s'inscrivant sur la Plateforme, chaque Utilisateur consent à ce traitement et garantit l'exactitude de toutes les données qu'il fournit.

20.
Modification des CGU



Getaround met à jour les caractéristiques et les fonctionnalités de la Plateforme et des Services afin d'assurer leur fonctionnement et leur qualité.

Getaround peut modifier unilatéralement les CGU à tout moment, notamment pour se conformer à toute modification des Services ou à toute modification légale, jurisprudentielle, éditoriale et/ou technique. Getaround informera les Utilisateurs avant l'entrée en vigueur des CGU modifiées et demandera l'acceptation de l'Utilisateur le jour de l'entrée en vigueur des CGU.

Les CGU applicables à chaque Location sont celles en vigueur au moment du début de la Location.

Il est rappelé aux utilisateurs qu'il leur appartient de consulter la dernière version des Conditions avant toute nouvelle Location.

21. Divers



Les parties (c'est-à-dire Getaround, le Propriétaire et le Locataire) sont indépendantes les unes des autres. Aucune partie ne peut s'engager au nom et pour le compte de l'autre partie. Chaque partie agit en son nom propre et pour son propre compte. Aucune des dispositions des CGU ne peut être interprétée comme créant entre les parties une société, un mandat, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Les CGU, y compris les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peuvent en aucun cas être transférées de l'Utilisateur à un tiers.

Si l'une des clauses des CGU s'avérait nulle, la validité des autres clauses des CGU n'en serait pas affectée.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un engagement ou d'une obligation de l'autre Partie ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'engagement ou à l'obligation en cause..

Pour l'exécution des CGU, les parties choisissent les adresses suivantes :

- Pour Getaround : à l'adresse de son siège social, indiquée dans les mentions légales;
- Pour l'Utilisateur : à l'adresse indiquée dans son compte.

22. Droit applicable, juridiction compétente et médiation



Les CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution des CGU, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Si après discussion avec Getaround, une solution amiable n'a pas été trouvée, tout Utilisateur ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation français peut soumettre toute réclamation relative à la Plateforme aux organismes de médiation suivants :

- Si l'Utilisateur réside dans un pays membre de l'Union européenne, il peut déposer une plainte sur la plateforme de résolution des litiges mise en place par la Commission européenne disponible ici. La Commission européenne transmettra alors sa plainte aux médiateurs nationaux compétents ;
- Si l'Utilisateur réside en Norvège, il peut déposer une plainte par l'intermédiaire de Forbruker Europa.
- Si l'Utilisateur réside en France, conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, il peut introduire une réclamation auprès de la Médiation Consommation Développement (organisme de médiation sélectionnée par Getaround) directement sur son site internet ou par courrier en écrivant à MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT - Centre d'Affaires Stéphanois - Immeuble l'Horizon – Esplanade de France - 3 rue J. Constant Milleret, 42000 Saint-Etienne..

Pour tous les Utilisateurs professionnels, lorsqu'aucune solution amiable n'a été trouvée après discussion avec Getaround, ils peuvent soumettre toute réclamation relative à la Plateforme aux organismes de médiation suivants :

- Les Utilisateurs professionnels résidant en France peuvent déposer une plainte auprès du Médiateur des entreprises ici. Le Médiateur des entreprises désignera un médiateur pour traiter leur plainte.
- Pour tous les autres Utilisateurs professionnels, ils peuvent déposer une plainte auprès du Centre pour le règlement efficace des différends ("**CEDR**") ici. Le CEDR désignera un médiateur pour traiter leur plainte.

Tout litige avec un Utilisateur qui ne peut être résolu à l'amiable sera porté devant le tribunal compétent du lieu de la conclusion du contrat ou de la survenance du dommage.

Annexe 1 :
Getaround Entrepreneur Program

La présente annexe (l'« **Annexe** ») décrit les conditions qui régissent l'éligibilité et le maintien des avantages du Programme Getaround Entrepreneur (le « **Programme Getaround Entrepreneur** ») pour les Propriétaires qui remplissent les critères et conditions requis (les « **Propriétaires AM** »).

Le Programme Getaround Entrepreneur est structuré en deux catégories : « Getaround Success » et « Getaround Success Plus ».

Les termes et expressions commençant par une majuscule ont le même sens que celui qui leur est donné dans les présentes CGU.

1. Condition d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité au Programme Getaround Entrepreneur varient selon les pays dans lesquels le Propriétaire réalisent ses Locations et sont déterminées par les Revenus du Propriétaire générés au cours de l'année précédente.

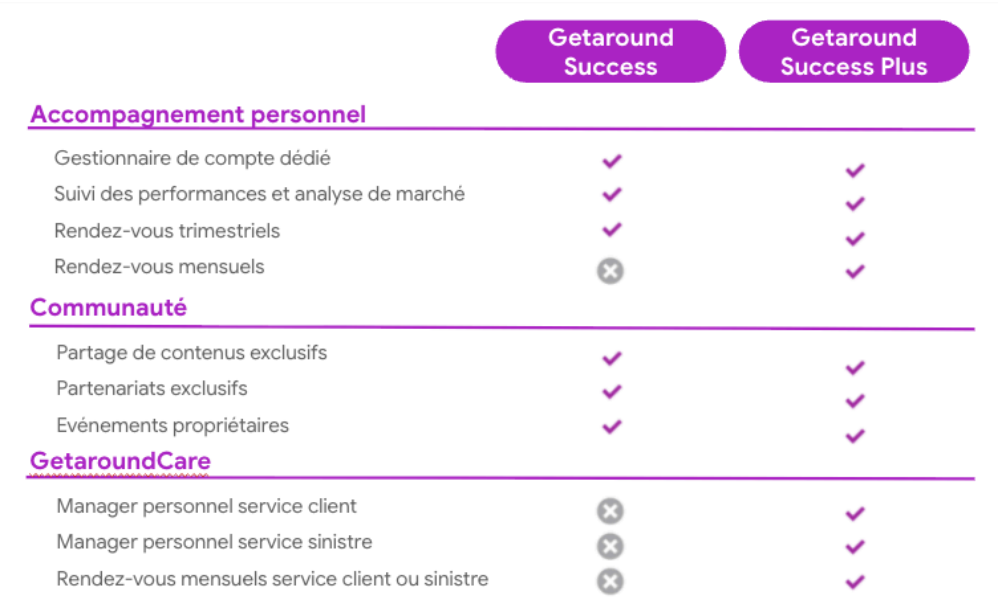
Le Propriétaire doit générer les Revenus du Propriétaire minimaux définis ci-après, sur l'année précédente, pour pouvoir intégrer, l'année suivante, le Programme Getaround Entrepreneur soit dans la catégorie Getaround Success ou soit dans celle Getaround Success Plus :

	Getaround Success	Getaround Success Plus
Belgique	20.000 €	100.000 €
Allemagne	10.000 €	40.000 €
France	40.000 €	150.000 €
Norvège	300.000 NOK	1.500.000 NOK
Espagne	20.000 €	100.000 €

➜ En janvier de chaque année (N), Getaround calcule les Revenus du Propriétaire générés sur l'année précédente. Ces revenus déterminent si le Loueur peut intégrer le Programme Getaround Entrepreneur à compter de février de l'année (N) et, pour le reste de l'année, si c'est le cas dans quelle catégorie.

2. Avantages du Programme Getaround Entrepreneur

Tous les Propriétaires AM faisant partie du Programme Getaround Entrepreneur bénéficient des avantages suivants :



	Getaround Success	Getaround Success Plus
Accompagnement personnel		
Gestionnaire de compte dédié	✓	✓
Suivi des performances et analyse de marché	✓	✓
Rendez-vous trimestriels	✓	✓
Rendez-vous mensuels	✗	✓
Communauté		
Partage de contenus exclusifs	✓	✓
Partenariats exclusifs	✓	✓
Evénements propriétaires	✓	✓
GetaroundCare		
Manager personnel service client	✗	✓
Manager personnel service sinistre	✗	✓
Rendez-vous mensuels service client ou sinistre	✗	✓

En complément, afin de récompenser les Propriétaires AM offrant un haut niveau de service, Getaround applique une remise sur les Frais de Service du Propriétaire. Il y a trois niveaux de remise qui dépendent de la note moyenne laissée par les Locataires (toutes Voitures confondues).

Note moyenne des Locataires (année précédente)	Remise pour la catégorie Getaround Success	Remise pour la catégorie Getaround Success Plus
≥ 4.2	Aucune remise	niveau 1
≥ 4.4	niveau 1	niveau 2
≥ 4.6	niveau 2	niveau 3

Les Frais de Service du Propriétaire appliqués par Getaround (avec leur remise, le cas échéant) sont indiqués à tout moment dans la section « Prix » de la page de la Voiture dans le Compte du Propriétaire.

➜ En janvier de chaque année (N), Getaround calcule la note moyenne attribuée par les Locataires au cours de l'année civile précédente. Cette note détermine la remise applicable à compter de février et pour le reste de l'année, le cas échéant.

3. Retrait des avantages du Programme Getaround Entrepreneur

En tant que membre du Programme Getaround Entrepreneur, le Propriétaire AM doit maintenir une conduite exemplaire et respecter strictement les CGU. Getaround surveille de près les sinistres déclarés, ceux-ci ayant un impact direct sur Getaround, l'Assurance et les

Locataires.
Si le nombre de déclarations de sinistre rejetées est excessif par rapport aux autres Propriétaires de la Plateforme (traduisant une négligence au regard des principes des CGU et/ou de la police d'Assurance, ou indiquant un abus/une tentative de fraude), Getaround peut, après une mise en demeure restée sans effet, retirer immédiatement la remise accordée sur les Frais de Service du Propriétaire.

Sauf dans le cas ci-dessus, l'avantage du Programme accordé en février s'applique pour le reste de l'année. Ainsi, une baisse ou hausse des Revenus du Propriétaire en cours d'année n'affectera la catégorie (ou la participation au Programme) du Propriétaire AM que pour l'année suivante.

Les Propriétaires AM peuvent mettre fin à tout moment à leur participation au Programme Getaround Entrepreneur par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de trois mois. Les avantages issus du Programme prennent fin à l'expiration du préavis.

4. Modification du Programme Getaround Entrepreneur

Getaround peut modifier unilatéralement à tout moment les conditions du Programme Getaround Entrepreneur, notamment pour tenir compte de toute évolution des Services ou de toute modification légale, jurisprudentielle, éditoriale et/ou technique.
Getaround informera les Propriétaires AM avant l'entrée en vigueur des conditions modifiées du Programme.